

Prospective du littoral Prospective pour le littoral

Colloque les 1 & 2 mars 2005 - Paris

Sommaire

Programme	pages 3 & 4
Détail des sessions parallèles	pages 5 & 6
Livret des résumés	pages 7 à 57

Contacts :

Sébastien Treyer

Tél. 01 42 19 22 76 - sebastien.treyer@ecologie.gouv.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale

Service de la recherche et de la prospective

20 avenue de Ségur - 75007 Paris SP07 - www.ecologie.gouv.fr

Agence Ptolémée (assistance à la réalisation du colloque)

Tél. 01 47 70 45 80 - info@ptolemee.com

4 cité Paradis - 75010 Paris - www.ptolemee.com

Programme

Mardi 1^{er} mars

- 9h30 - 9h45 **Ouverture**
Bertrand Galtier, sous-directeur à l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques, Ministère de l'écologie et du développement durable
- 9h45 - 10h00 **Introduction du colloque scientifique**
Laurent Mermet, ENGREF
- 10h00 - 13h00 **Évolutions majeures sur le littoral et enjeux d'avenir : coups de projecteurs sur les recherches existantes**
Le problème de la spécialisation des zones côtières
Régis Kalaydjian (Ifremer)
La fréquentation des espaces littoraux : Suivre les évolutions, anticiper sur des modes de gestion
Charlotte Michel (Ingénieur conseil)
Prendre en compte le patrimoine maritime culturel
Françoise Péron (Géomer Brest)
- 11h15 - 11h45 **Pause**
- 11h45 - 13h00 **Suite de la session plénière**
Impacts de l'élévation du niveau marin sur l'évolution future d'un marais maritime endigué.
Le domaine de Graveyron, bassin d'Arcachon (France)
Paul Durand (Université Paris I)
La vulnérabilité des territoires côtiers à l'érosion :
vers une prise en compte des risques dans la gestion intégrée des zones côtières
Catherine Meur-Férec (Université du Littoral Côte d'Opale)
Eléments de réflexion prospective sur les milieux marins littoraux
Lucien Laubier (Université de la Méditerranée - Aix-Marseille II)
- 13h00 - 14h30 **Pause déjeuner**
- 14h30 - 16h00 **Quatre sessions parallèles (cf. détail à la suite du programme)**
1 –Le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières: une rétrospective de son utilisation
2 –Quelle prise en compte du long terme dans les démarches de gestion du littoral ?
3 - Territoires littoraux et démarches de gestion intégrée
4 - Le rôle des chercheurs comme acteurs des démarches de gestion intégrée
- 16h00 - 16h30 **Pause**
- 16h30 - 18h00 **Suite des sessions parallèles**

Mercredi 2 mars

9h15 - 9h30	Introduction de la journée <i>Éric Vindimian, Chef du service de la recherche et de la prospective Ministère de l'écologie et du développement durable</i>
9h30 - 11h00	Enjeux stratégiques à long terme pour la politique du littoral : regards prospectifs <i>Président de séance : Jacques Theys, DRAST-CPVS, Ministère de l'équipement</i> <i>Enjeux d'avenir pour le littoral identifiés par la recherche : rapport de la conférence plénière de la veille, compléments sur d'autres travaux en cours</i> <i>Nacima Baron Yelles, Université de Marne la Vallée</i> <i>Panorama des tendances en cours et prospective du littoral : l'Observatoire du littoral et le rapport de la DATAR «Construire ensemble un développement équilibré du littoral»</i> <i>Sébastien Colas, Observatoire du littoral & Ghislain Dubois, Ingénieur Conseil</i> <i>Littoral méditerranéen : l'analyse prospective du plan bleu</i> <i>Guillaume Benoit, Centre d'activités régionales du Plan Bleu, Programme des Nations-Unies pour l'environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée</i> <i>Tendance des littoraux européens : mise en perspective</i> <i>Françoise Breton, Expert Littoral, Directrice adjointe du Centre thématique européen - Environnement Terrestre, Université Autonome de Barcelone et Centre thématique de l'Agence Européenne de l'Environnement</i>
11h00 - 11h30	Pause
11h30 - 13h00	La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) : quelles approches proposer pour un développement durable du littoral ? <i>Président de séance : Yves Hénocque, Ifremer</i> <i>Mise en œuvre de la GIZC : les apports de la recherche (Essai de synthèse des sessions de la veille)</i> <i>Pierre Valarié, Université Montpellier I</i> <i>Mise en œuvre de la GIZC : échéances européennes</i> <i>François Desrentes, Directeur en charge de l'environnement et de la pêche, Conférence des Régions Périphériques Maritimes</i> <i>Le futur protocole additionnel à la Convention de Barcelone sur la GIZC en Méditerranée</i> <i>Ivica Trumbic, Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires du Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la méditerranée</i>
13h00 - 14h30	Pause déjeuner
14h30 - 16h00	Quel littoral voulons nous ? <i>Introduction : Visions et stratégies d'action pour le littoral</i> <i>Jérôme Bignon, Président de Rivages de France et Vice président de l'Association nationale des élus du littoral</i> <i>Christophe Lefebvre, Comité français pour l'UICN</i> <i>Table ronde : Stratégies d'action, politiques publiques, et besoins de recherche</i> <i>Président de séance : Emmanuel Lopez, Conservatoire du littoral</i> <i>Sylvie Esparre, Directrice à la DATAR</i> <i>Christophe Le Visage, Secrétariat général de la mer</i> <i>Dominique Julien-Labruyère, président délégué de France écologie</i> <i>Christian Barthod, Sous-directeur des espaces naturels, Direction de la Nature et des Paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable</i> <i>Catherine Bersani, Conseil général des Ponts et Chaussées, Présidente du pôle "littoral"</i> <i>André Yves Legroux, Directeur adjoint de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité</i> <i>Un représentant de l'Ifremer</i>
16h00 - 16h30	Conclusion et clôture <i>Pascal Berteaud, Directeur de l'eau, Ministère de l'écologie et du développement durable</i>

Détail des sessions parallèles

Session 1 Le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières : une rétrospective de son utilisation

Vers une GIL à la Française ? Place de la France dans le (tout petit) monde de la Gestion Intégrée du Littoral, entre acculturation et adaptation

Raphaël Billé (PNUD)

Politiques et pratiques de lutte contre la mer : un exemple des effets positifs de la gestion intégrée des zones côtières

Alain Miossec (Ministère de la Recherche)

10 ans de démarche GIZC en Côte d'Opale : Bilan et enjeux

Philippe Deboudt (Université des Sciences et Technologies de Lille)

La Gestion Intégrée du Littoral : quelle prise en compte de la dynamique littorale dans les outils conceptuels ? Le cas de la baie de Somme

Vincent Bawedin (Géolittomer, Nantes)

Gestion Intégrée du Littoral : analyse des processus à l'œuvre et mesure des progrès accomplis dans le cadre d'une approche incrémentielle de l'intégration

Yves Hénocque, Raphael Billé (Ifremer, PNUD)

Session 2 Quelle prise en compte du long terme dans les démarches de gestion du littoral ?

Démarche prospective sur l'estuaire de la Seine : Vers un plan de gestion globale de l'estuaire ?

Stéphanie Blanc (Agence de l'eau Seine Normandie)

Quel rôle pour la responsabilité sociale de l'entreprise dans la gestion intégrée du littoral ? Cas des entreprises touristiques

Youssef El Wazani, Malika Souaf (Université d'Agadir)

L'analyse de durabilité systémique et prospective : une méthode d'aide à la décision pour la mise en œuvre et le contrôle de plans de développement local durable dans les zones côtières méditerranéennes

Élisabeth Coudert (Plan Bleu)

Identification des « faits porteurs d'avenir » des dynamiques et systèmes littoraux comme condition d'une gestion intégrée des territoires littoraux

Hélène Rey-Valette (Université Montpellier I)

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône, Méditerranée et Corse, un outil opérationnel au service de la gestion intégrée de la zone côtière.

Pierre Boissery (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse)

Session 3

Territoires littoraux et démarches de gestion intégrée

Analyse de la durabilité des territoires littoraux à partir de la définition d'une notion de «marge de manœuvre» ou «capabilité territoriale»

Hélène Rey-Valette, Sébastien Roussel (Université Montpellier I)

Projet territorial et gestion intégrée : le cas de la Baie de la Somme

Bernard Kalaora (Université d'Amiens)

L'agriculture du littoral : sa place et ses enjeux

François Lefebvre (CNASEA)

Enjeux sociétaux d'une programmation culturelle des espaces littoraux

Odile Marcel (Université Lyon III)

La réponse des stations balnéaires françaises aux nouvelles formes de gestion du littoral. Exemples nordiques et atlantiques

Sébastien Fougnie (Géolittomer, Nantes)

Structure et dynamiques de la « mer côtière » : implications en matière d'analyse et de prospective (exemple du golfe de Gascogne franco-espagnol)

Brice Trouillet (Géolittomer, Nantes)

Session 4

Le rôle des chercheurs comme acteurs des démarches de gestion intégrée

La gestion intégrée du littoral de La Réunion : de la connaissance scientifique à l'action publique, jeux d'échelles et jeux d'acteurs

Gilbert David (IRD)

Contribution à la mise au point d'outils d'aide à la décision dans le processus de gestion intégrée de la zone côtière : présentation de quelques propositions de démarche et de réalisation par l'UMR CNRS 6554 LETG

Marc Robin (LETG, Nantes)

Vers une gestion concertée de la baie du Mont Saint-Michel : le projet GECOBAIE

Stéphane Pennanguer (Agrocampus Rennes)

Pratiques anthropiques sur l'estran de la baie du Mont Saint-Michel et perspective NATURA 2000 : Eléments de prospective

Nicolas Loison (LADYSS)

Définition et caractérisation des composantes de la zone côtière : proposition de typologies en région Languedoc-Roussillon

Julien Barde (Cemagref)

Livret des résumés

Le problème de la spécialisation des zones côtières	9
La fréquentation des espaces littoraux : suivre les évolutions, anticiper sur des modes de gestion	10
Prendre en compte le patrimoine maritime culturel	11
Impacts de l'élévation du niveau marin sur l'évolution future d'un marais maritime endigué. Le domaine de Graveyron, bassin d'Arcachon (France).....	12
La vulnérabilité des territoires côtiers à l'érosion : vers une prise en compte des risques dans la gestion intégrée des zones côtières	13
Éléments de réflexion prospective sur les milieux marins littoraux	14
Littoral et réseaux de transport	15
Environnement et développement durable sur le littoral méditerranéen.Évolutions récentes et perspectives	16
Nouveaux usages, nouveaux usagers du littoral.	17
Dynamique de la population littorale et dégradations environnementales	18
Les défis pour une gestion durable de l'eau des aquifères côtiers. Application au bassin du Roussillon.....	19
Vers une GIL à la Française ? Place de la France dans le (tout petit) monde de la Gestion Intégrée du Littoral, entre acculturation et adaptation.	20
Politiques et pratiques de lutte contre la mer : un exemple des effets positifs de la gestion intégrée des zones côtières.....	21
10 ans de démarche GIZC en côte d'Opale : bilan et enjeux	22
La Gestion Intégrée du Littoral : quelle prise en compte de la dynamique littorale dans les outils conceptuels ? Le cas de la baie de Somme.....	23
Gestion Intégrée du Littoral : analyse des processus à l'œuvre et mesure des progrès accomplis dans le cadre d'une approche incrémentielle de l'intégration.....	24
Protection des espaces naturels sensibles et développement des activités sur le littoral : Les nouvelles contraintes du réseau Natura 2000.	25
Concertation et gouvernance du territoire sur le littoral aquitain	26
Les directives territoriales d'aménagement et les schémas de mise en valeur de la mer en tant qu'instruments de GIZC	27
Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne	28
Démarche prospective sur l'estuaire de la Seine : Vers un plan de gestion globale de l'estuaire ?	30
Quel rôle pour la responsabilité sociale de l'entreprise dans la gestion intégrée du littoral ? Cas des entreprises touristiques.	31
L'analyse de durabilité systémique et prospective : une méthode d'aide à la décision pour la mise en œuvre et le contrôle de plans de développement local durable dans les zones côtières méditerranéennes	32
Identification des « faits porteurs d'avenir » des dynamiques et systèmes littoraux comme condition d'une gestion intégrée des territoires littoraux	33
Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse, un outil opérationnel au service de la gestion intégrée de la zone côtière	34

Évaluation économique de la gestion des usages récréatifs sur le littoral. Application à la Gironde.	35
Postures et méthodes des services de l'Etat dans le cadre des politiques d'aménagement durable des territoires : cas du littoral du Languedoc-Roussillon.	36
Les études d'impact sur l'environnement (EIE) et les enquêtes publiques : Pourquoi et comment développer ces outils d'aide à la décision pour un aménagement plus cohérent du littoral ?	37
Contribution de la télédétection et des SIG à l'évaluation de la pression anthropique des littoraux de Nouvelle-Calédonie	38
Analyse de la durabilité des territoires littoraux à partir de la définition d'une notion de « marge de manœuvre » ou « capacité territoriale »	39
Projet territorial et gestion intégrée : le cas de la Baie de la Somme	40
Résumé de l'étude « l'agriculture du littoral : sa place et ses enjeux »	41
Enjeux sociétaux d'une programmation culturelle des espaces littoraux.	42
La réponse des stations balnéaires françaises aux nouvelles formes de gestion du littoral. Exemples nordiques et atlantiques	43
Structure et dynamiques de la « mer côtière » : implications en matière d'analyse et de prospective (exemple du golfe de Gascogne franco-espagnol)	44
Environnements littoraux et aménagement durable: cas du littoral méditerranéen et atlantique. Maroc.	45
Action publique et nouveaux usages du littoral en Languedoc-Roussillon : évolutions et interactions	46
Urbanisme balnéaire et aménagement du littoral Sables-d'Or-les-Pins (Côtes-d'Armor, 1924) : un modèle précurseur de cohérence territoriale.	47
La gestion intégrée du littoral de La Réunion : de la connaissance scientifique à l'action publique, jeux d'échelles et jeux d'acteurs	48
Contribution à la mise au point d'outils d'aide à la décision dans le processus de gestion intégrée de la zone côtière : présentation de quelques propositions de démarche et de réalisation par l'UMR CNRS 6554 LETG.	49
Vers une gestion concertée de la baie du Mont Saint-Michel : le projet GECOBAIE	50
Pratiques anthropiques sur l'estran de la baie du Mont Saint-Michel et perspective NATURA 2000 : Éléments de prospective.	51
Définition et caractérisation de composantes de la zone côtière : propositions de typologies en Région Languedoc-Roussillon	52
Accompagnement du projet Récifs Prado 2006 (Ville de Marseille) par la mise en place d'une plateforme de connaissances pluridisciplinaires et multi-acteurs	53
Conflits autour des pratiques et des représentations du littoral, l'exemple de la pointe de Beauduc	54
Beauduc : une gestion originale qui demande réflexion.	55
Iles du Frioul - baie du Prado : deux territoires emblématiques d'un « Schéma de Gestion de la Mer et du Littoral Marseillais »	56

Le problème de la spécialisation des zones côtières

R. KALAYDJIAN*, J.-Y. NEVERS**, J. A. PÉREZ AGÚNDEZ*

* Ifremer, Centre de Brest, BP 70, 29280 Plouzané

** CNRS et Université de Toulouse 2 Le Mirail, CERTOP, 5 allée Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex

La présente communication fait suite à un projet de recherche financé par le MEDD dans le cadre du programme Liteau.

La communication proposée porte sur la spécialisation des zones côtières. Il y a spécialisation lorsqu'une zone est entièrement dévolue à une activité donnée, p. ex. tourisme, lotissement résidentiel, conchyliculture, exploitation minières, extension portuaire. Qu'elle résulte de choix publics de gestion ou d'initiatives privées imposées ou concertées, la spécialisation implique une exclusivité d'usage, de fait ou de droit. Inversement, il existe des situations où prévaut une polyvalence d'usages, à caractère souvent non marchand, associée à un état faiblement anthropique de l'écosystème. Dans les exemples ci-dessus, qui sont nombreux, la spécialisation a des objectifs économiques ; le maintien d'une polyvalence peut également constituer un objectif de gestion et faire l'objet d'une protection réglementaire contre tout aménagement lourd ou perçu comme menaçant l'équilibre du milieu.

La communication traitera :

- a) des processus par lesquels se maintient une polyvalence ou émerge une spécialisation ;
- b) des impacts de la spécialisation sur les différents usages à travers l'altération de l'écosystème, pouvant conduire à un remodelage de la spécialisation.

Ces points seront abordés à partir des résultats d'une recherche conduite sur deux sites du Languedoc-Roussillon : les étangs du Narbonnais, et le côtier proche au large de Sète. Ces deux sites, très différents par leurs caractéristiques naturelles et leurs usages, sont sensibles à l'état de l'environnement et du milieu. Ils présentent des situations contrastées relativement à la spécialisation, son émergence et ses impacts. Les étangs du narbonnais sont caractérisés par une certaine diversité d'usages mais doivent faire face aux conséquences de l'urbanisation et du tourisme de masse. Ce site est riche d'enseignements sur les arrangements entre usagers hors procédure administrée et sur le processus d'émergence, face à la dégradation de l'écosystème lagunaire, d'un projet public de protection environnementale soutenu par une coalition d'acteurs locaux. Le côtier proche de Sète a fait l'objet d'un aménagement destiné à développer la mytiliculture en mer. Ce projet,

dont l'enjeu économique était manifeste, a reposé sur des mesures réglementaires et mobilisé un financement public. Ce cas de spécialisation d'un espace convoité par différents usages, a eu des effets inattendus sur l'écosystème : prolifération de poissons prédateurs de moules ; conséquences économiques négatives pour les mytiliculteurs ; apparition bénéfique d'une ressource pour la pêche professionnelle et la pêche de plaisance.

La communication fait la synthèse d'une approche pluridisciplinaire des deux sites. Les processus d'émergence des choix font l'objet d'une analyse sociologique à partir d'entretiens avec les acteurs et de documentation d'origine socio-professionnelle et administrative, complétés de l'étude ethnologique d'une agglomération riveraine. L'analyse des impacts est réalisée à partir :

- a) de l'étude de documents administratifs permettant un bilan du financement public du projet mytilicole,
- b) de l'analyse spatiale et réglementaire des zones d'accès de la pêche professionnelle à la bande côtière de la région L-R,
- c) de deux enquêtes sur la situation économique et le comportement des pêcheurs professionnels et plaisanciers, réalisées au moyen de questionnaires individuels,
- d) d'observations aériennes des plaisanciers.

L'étude des deux sites permet de tirer des conclusions sur les choix et les modes de gestion des zones côtières. La spécialisation est souvent un moyen d'éviter les conflits d'usage et d'intérêt ; dans le cas des grands aménagements économiques, elle minimise les interférences entre usages, ce qui est favorable à la rentabilité des équipements. Mais elle peut produire des effets inattendus indésirables tant sur l'écosystème que sur d'autres usages. Il est important d'anticiper ces conséquences et de prendre en compte leurs coûts potentiels dans l'évaluation des aménagements.

Mots clés : sociologie, économie, spécialisation, zone côtière, zone lagunaire.

La fréquentation des espaces littoraux : Suivre les évolutions, anticiper sur des modes de gestion

Résumé de l'intervention de Charlotte MICHEL

Les espaces littoraux constituent des lieux fortement fréquentés quelque soit l'époque de l'année, contenu de leurs multiples attraits. Tourisme en nombre sur les plages ou les grands sites, visites d'initiés sur des milieux naturels spécifiques, occupation marginale mais exclusive sur les zones isolées, usage quotidien à proximité des habitations... Toutes ces pratiques se succèdent en fonction des conditions météo et des vacances. Certaines disparaissent au profit de d'autres ; certaines apparaissent au milieu des autres. Ces évolutions traduisent des effets de mode et des conquêtes de territoires en mutation continue.

Comment gérer l'accès à ces espaces sans nuire aux milieux écologiques, sans compromettre certaines activités, sans générer des conflits... tout en répondant aux attentes des visiteurs ? De nombreux questionnaires d'espaces littoraux se posent ces questions. Ils cherchent à mieux connaître et comprendre cette fréquentation en menant des études variées, qualitatives et quantitatives. Leurs objectifs sont multiples : trouver des outils de gestion et de suivi, améliorer les aménagements, accueillir dans de meilleures conditions, préserver la faune et la flore, évaluer les retombées économiques... Ces études plus ou moins exploitées viennent éclairer des orientations politiques déterminant des choix de gestion.

Aussi, il nous semble, qu'un des enjeux les plus importants, et peut-être trop souvent écarté, est que ces études doivent alimenter des débats avec les autres acteurs territoriaux (collectivités locales, services de l'état, associations d'usagers, milieu sportifs, prestataires touristiques, etc.). En effet, seule une réflexion collective puis une coordination entre tous ces acteurs permettront de répondre aux questions de la fréquentation de façon pérenne.

A partir de constats observés sur les sites littoraux en termes de pratiques mais aussi de modes de gestion, nous montrerons pourquoi la question de la fréquentation devrait faire l'objet d'un débat prospectif. Nos constats s'appuient sur différentes études de fréquentation et sur des missions qui nous ont été confiées, notamment par le Conservatoire du Littoral.

Prendre en compte le patrimoine maritime culturel

Françoise PÉRON, professeur émérite, Géographie

Université de Bretagne Occidentale, Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 65 54 du CNRS

IUEM, Institut Universitaire Européen de la Mer, Place Nicolas Copernic, Technopôle Brest-Iroise - 29280, Plouzané
tél : 02 98 49 86 00 ou bureau : 02 98 49 86 20 mail : francoise.peron@univ-brest.fr

Constat des insuffisances dans la prise en compte du patrimoine maritime culturel français.

Actuellement, en France, la richesse du « gisement » patrimonial maritime, l'importance du désir de mer et de maritime exprimé par la société globale et la nécessité de développer durablement ce patrimoine bien spécifique qui ne peut que contribuer à la réorganisation des territoires et des régions littorales, contrastent avec la situation relativement floue et peu encadrée dans laquelle se trouve la dynamique patrimoniale maritime contemporaine.

Le patrimoine maritime français est insuffisamment pris en compte dans les politiques d'aménagement des zones côtières.

Il n'y a pas de législation spécifique pour le patrimoine maritime bâti, pas de codification, pas de recherches menées systématiquement qui pourraient fournir les bases d'une protection et d'une mise en valeur coordonnée du patrimoine et des cultures maritimes répondant aux besoins actuels de la société française et préservant ces richesses spécifiques pour les générations à venir. Dans ce domaine, il n'existe pas d'organisme comparable au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, créé en 1975.

Un volet culturel doit être absolument ajouté aux actions de protection et de développement durable des zones côtières.

À l'instar de ce qui se passe depuis de nombreuses années dans le domaine de la protection, de la conservation et de la gestion des espaces naturels côtiers, des actions concertées doivent être envisagées maintenant dans le domaine des patrimoines et des cultures maritimes.

Le patrimoine maritime culturel est une ressource à part entière, au même titre que les espèces sauvages de la faune et de la flore côtières. Il est temps de définir aussi des modes de gestion intégrés, harmonieux, réfléchis et durables des patrimoines hérités des activités et des cultures maritimes des sociétés passées.

Proposition de méthode pour mettre en valeur les héritages maritimes culturels

Une réflexion pluridisciplinaire, mobilisant universitaires et acteurs territoriaux, concernant la conception d'un outil scientifique et pédagogique d'identification et de mise en valeur des héritages maritimes culturels, utilisable à plusieurs échelles géographiques (du niveau communal, aux niveaux régional et national), a déjà commencé en Bretagne. Une base de données géoréférencées portant sur les héritages maritimes tels qu'ils existent actuellement, le degré de patrimonialisation de ces éléments hérités et les projets les concernant est en phase d'étude. L'intérêt d'une telle base est multiple.

- Mobiliser les acteurs locaux - qui sont actuellement demandeurs - à travers l'élaboration de la banque de données (collecte de l'information, recueil des avis...)

- Produire un outil scientifique et pédagogique par le rassemblement de connaissances territorialisées facilement accessibles.

- Donner un aperçu global de l'état d'esprit, local et global, par rapport au patrimoine maritime.

- Contextualiser les éléments patrimoniaux et construire un discours commun.

- Mettre au point un outil évolutif d'aide à la décision offrant la possibilité de travailler à plusieurs vitesses selon l'urgence et réservant la possibilité d'élargissement thématique et géographique à partir d'autres bases.

Mots clés : Héritage maritime, patrimoine maritime culturel, cultures maritimes, Bretagne, gestion intégrée des zones côtières

Impacts de l'élévation du niveau marin sur l'évolution future d'un marais maritime endigué. Le domaine de Graveyron, bassin d'Arcachon (France).

DURAND Paul, ANSELME Brice, BERTRAND Frédéric, GOELDNER-GIANELLA Lydie

Université Paris I Panthéon-Sorbonne et UMR 8576 PRODIG, 8591 LGP LABORATOIRE DE GEOGRAPHIE PHYSIQUE, Institut de Géographie, 191 rue Saint-Jacques, 75005 PARIS Durandp69@aol.com

Le Domaine de Graveyron, situé sur la rive orientale du bassin d'Arcachon, est un ensemble de marais maritimes endigués couvrant une superficie de 135 ha. Ce site, qui a été racheté par le Conservatoire du Littoral en 1998, présente une grande richesse écologique et paysagère. Il abrite des espèces végétales protégées, comme le Triglochin barrelieri et sert de lieu de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Mais les digues qui entourent le Domaine se détériorent. En 1987, une tempête a même ouvert une brèche dans la digue externe, rendant ainsi la partie frontale du marais à la mer : celle-ci subit de nouveau l'alternance des marées et un marais salé est en train de se reconstituer à cet endroit.

Dans ces conditions se pose la question du devenir du domaine de Graveyron. Cette question est d'autant plus cruciale qu'une accélération du rythme d'élévation du niveau marin est attendue pour le 21^{ème} siècle. La menace que pourrait représenter ce phénomène sur la survie du Domaine pose des problèmes de gestion dans lesquels entrent en ligne de compte à la fois des enjeux économiques (quel type de défense côtière à adopter en cas de hausse du niveau marin), écologiques (rôle épurateur des marais menacés) et paysagers (diversité des milieux menacés). Pour mieux appréhender les impacts de l'élévation du niveau marin, des simulations de submersion en fonction de scénarios de hausse du niveau de la mer de + 22cm d'ici 2050 et + 44 cm d'ici 2100 ont été réalisées à partir d'un modèle numérique de terrain et de la prise en compte des surcotes de tempête. Elles montrent que l'élévation du niveau marin pourrait entraîner la submersion de l'ensemble du Domaine d'ici la fin du siècle. Une des conséquences pourrait être la substitution du marais salé au marais doux et donc une perte de la biodiversité végétale. Cependant, nous ne pouvons pas exclure le fait que les flux sédimentaires autour du marais puissent contribuer à la reconstitution du schorre et ainsi, contrecarrer les effets submersifs de la montée de l'océan.

Mots clés. Marais, niveau marin, submersion, unités écologiques, gestion de l'espace.

La vulnérabilité des territoires côtiers à l'érosion : vers une prise en compte des risques dans la gestion intégrée des zones côtières

Catherine MEUR-FÉREC¹, Philippe DEBOUDT², Jérôme LONGUÉPÉE³, Valérie MOREL^{3*}

¹ Université du Littoral Côte d'Opale, 21 quai de la citadelle BP 5528 59384 Dunkerque cedex. meur@univ-littoral.fr

² Université des Sciences et Technologie de Lille, ³ Université d'Artois

Une équipe de chercheurs transdisciplinaire, géographes, sociologues, et économistes, de trois universités du Nord-Pas-de-Calais, propose un outil d'évaluation de la vulnérabilité des territoires côtiers. Sur un espace côtier, spatialement limité, la croissance des enjeux socio-économiques, conjuguée à de forts « aléas naturels » induit une aggravation de la vulnérabilité. Alors que la dynamique naturelle confère aux côtes une mobilité intrinsèque et, dans la plupart des cas une tendance au recul vers les terres, l'évolution de l'occupation humaine obéit à une logique inverse de progression vers la mer et de fixation du trait de côte.

Aujourd'hui fortement investi, cet espace devient un territoire à risques, résultant du « télescopage » entre processus naturels et anthropiques. Cette situation pose la question du développement durable des territoires côtiers dans un contexte de gestion intégrée des zones côtières. En effet, dans plusieurs situations, le seuil de rupture socio-économique semble atteint. Les coûts de défense côtière dépassent parfois la valeur des biens menacés et les capacités financières des collectivités territoriales. Des dangers imminents obligent les communes à prendre des arrêtés de péril et l'Etat à recourir à des expropriations. L'évaluation de la vulnérabilité des communes aux risques d'érosion apparaît dès lors incontournable dans une démarche prospective relative aux orientations stratégiques de gestion des territoires côtiers. L'outil d'évaluation élaboré permet d'analyser et d'évaluer la vulnérabilité côtière à l'érosion selon plusieurs facteurs : l'exposition aux risques (aléas et enjeux), la gestion des risques par les politiques publiques de prévention et de réparation, la mémoire du risque (événementiel) et la perception du risque par les acteurs et les usagers.

Chacun de ces cinq facteurs fait l'objet d'une grille d'analyse et d'évaluation qui permet d'élaborer des indicateurs de vulnérabilité à partir de listes détaillées de descripteurs. Ces grilles, élaborées en concertation avec des praticiens, gestionnaires du risque, constituent un outil d'aide à la décision dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières. Ce programme de recherche en sciences humaines et sociales ambitionne de contribuer à la gestion des risques côtiers, notamment dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques pour informer et faire prendre conscience des risques, souligner d'éventuels problèmes de cohérence dans les actions de prévention et de secours, aider à établir des priorités d'interventions.

Mots clés : vulnérabilité, érosion, évaluation, prospective, GIZC

*Avec la participation des autres chercheurs des équipes du Programme National d'Environnement Côtier (IFREMER) et du Programme "Risque Décision Territoire" (MEDD) : Valérie Deldreuve, Hervé Flanquart, Peggy Hellequin, Vincent Herbert..

Éléments de réflexion prospective sur les milieux marins littoraux

Lucien LAUBIER, professeur à l'université de la Méditerranée
Centre d'Océanologie de Marseille, rue de la Batterie des Lions, 13007 Marseille
laubier@com.univ-mrs.fr

Éléments de réflexion prospective sur les milieux marins littoraux

Les milieux marins littoraux sont par définition même une zone d'interface, où océan et continent se rencontrent et s'affrontent à la recherche d'un équilibre toujours fragile. Les sciences de la terre et de l'univers nous enseignent que les liens entre l'ensemble d'un bassin versant et le milieu marin récepteur, en particulier lorsqu'il s'agit d'un espace confiné (baie de Seine, rade de Brest, bassin d'Arcachon, rade de Toulon, etc.), sont indissolubles, d'où la nécessité d'en faire une approche globale, pour tout dire systémique.

Pour de nombreuses raisons, les sociétés humaines sont concentrées au cours des siècles sur la frange littorale. Devant les conflits croissants que suscite l'occupation ou simplement l'accès au bord de mer, des méthodes de conciliation entre les différents usages ont été développées à travers le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières. Avec plus ou moins de succès, ces méthodes de concertation entre groupes sociaux se substituent progressivement aux conceptions centralisatrices qui prévalaient il y a quelques décennies.

Pour autant, le milieu marin proprement dit, c'est-à-dire l'écosystème marin, est-il pris en compte dans ces préoccupations ? Là comme ailleurs, les conflits d'utilisation et d'accès ne manquent pas. En deux dimensions, c'est-à-dire à la surface de la mer, ils existent entre le tourisme balnéaire, la plaisance et ses mouillages sauvages ou organisés, la promenade sous-marine en masque et tuba, les sports de vitesse de toute nature (de la planche à voile au jet ski, en passant par les remorquages à grande vitesse, ski nautique, parachute ascensionnel, etc.), la pêche artisanale. La mer en trois dimensions est moins âprement disputée, l'homo aquaticus rêvé par J.-Y. Cousteau demeurant du domaine de l'utopie. Chasse sous-marine, plongée touristique en scaphandre autonome, pêche artisanale, exceptionnellement navigation militaire sous-marine, n'intéressent que des fractions minoritaires des sociétés littorales.

Dans ce domaine, ce sont moins les conflits entre utilisateurs que l'état général de l'écosystème marin et son évolution, qui font l'objet de la plupart des réglementations, confortées récemment par la directive européenne sur l'eau dont l'empreinte sur le milieu marin s'étend jusqu'à la ligne de base. Il s'agit des polluants de toute nature issus du continent, qui constituent l'essentiel. Très rares sont les exemples où une activité humaine à la surface de la mer ou dans la mer génère une pollution significative : ce fut le cas, oh combien instructif, de l'utilisation abusive des peintures antifouling au tributylétain, dont faillit bien périr l'ostréiculture arcachonnaise il y a une trentaine d'années.

Le milieu marin ne doit plus être perçu comme le réceptacle ultime de nos déchets, mais comme un milieu naturel source de ressources nutritives et de plaisirs touristiques divers, qui mérite tout autant que la partie émergée du littoral d'être pris en compte dans la gestion intégrée du littoral.

Littoral et réseaux de transport

Ph. MATHIS
Ecole Polytechnique de l'Université de Tours

Nous envisagerons l'apport de la prise en compte des réseaux de transport sur l'aménagement durable des littoraux à partir d'ESPON Project 121.

Le programme « European Spatial Planning Observation Network » a pris la suite du « Study Programme on Spatial Planning » directement issu du « Schéma Directeur de l'Espace Communautaire » qui à l'artir du Traité d'Amsterdam définissait un objectif de cohésion territoriale, à laquelle se sont rajoutés la résorption des déséquilibres sociaux et spatiaux et l'objectif du polycentrisme comme moyen.

L'objectif d'ESPON, ORATE en français (Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen)¹ est de fournir les moyens en données et analyses d'atteindre ces objectifs. La première vague d'une vingtaine de contrats sur deux ans² est actuellement disponible et publiée sur Internet.

Leadpartner d'ESPON Project 121 dont le titre "Transport services and networks : territorial trends and basic supply of infrastructure for territorial cohesion" est significatif par sa double référence territoriale, je regrette le peu d'implication des chercheurs français, étant le seul responsable français de la première vague, dans ce programme stratégique car les points de vue, les concepts et les recommandations seront nécessairement suivis d'effets politiques plus ou moins forts certes, mais réels.

A partir de ce gros travail effectué par un consortium de cinq nations durant deux années, on se propose de décrire les principaux flux de voyageurs et de marchandises et leurs localisations par rapports aux littoraux. Sont envisagés les différents littoraux européens Arc Atlantique, Méditerranéen, Nord-Baltique.

La structure des réseaux sur ces différents arcs est très variable comme les structures urbaines qu'ils desservent. Consécutivement le développement des activités économiques est potentiellement plus ou moins favorisé avec toutes les conséquences sur l'environnement que cela peut avoir du fait de l'urbanisation, des industries, du tourisme mais aussi du transit de marchandises ou de voyageurs.

Sur les littoraux l'hétérogénéité liée aux transports apparaît nettement au même titre que dans les espaces centraux y compris le pentagone. Au delà d'une analyse ultra-classique de type centre périphérie souvent défendues par certains de nos collègues dont la localisation semble corrélée, on constate que le déséquilibre est répandu dans toutes les zones et à toutes les échelles et que des concepts comme la cohésion spatiale sont à analyser finement et à de multiples points de vue et que le développement soutenable se heurte à de sérieux obstacles.

Dans cette recherche finalisée nous avons introduit de « nouveaux » types d'indicateurs et de cartographies nouveaux au moins au niveau politique comme les cartogrammes et les chronocartes, les indicateurs fractals pour contrebalancer l'effet homogénéisant des densités.

Certains aspects de la vulnérabilité des réseaux au niveau des arcs et des nœuds ont été développés : vulnérabilité climatique comme les inondations, tempêtes de neige et verglas, vulnérabilité anthropique comme la suppression de liens majeurs pour une raison quelconque...

De même des émissions de polluants notamment liées aux transits de poids lourds ont été calculées.

Nous exposerons les propositions faites sur ces différents espaces en ce qui concerne les infrastructures mais aussi leurs usages par macro-régions et arcs littoraux dans un objectif de transport plus « soutenable ».

¹ L'observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen et les conséquences sur les territoires l'exemple du thème 121 réseaux de transport Ph Mathis Territoire 2020 n°11 3 trimestre 2004 La Documentation Française p 75-92.

² Voir le site www.espon.lu project 121

Environnement et développement durable sur le littoral méditerranéen Évolutions récentes et perspectives

Élisabeth COUDERT

Chargée de mission Prospective et Territoires

Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée

1 - Le cadre méditerranéen

- Plusieurs dimensions spatiales et politiques
- La Méditerranée dans le monde
- Les spécificités de l'éco-région méditerranéenne

2 - Le Rapport Environnement / Développement du Plan Bleu

- Mandat des Parties contractantes à la convention de Barcelone
- Publication en 2005
- Revisite du rapport 1989 du Plan Bleu : alertes sur le futur, analyse des progrès en cours et possibles
- Scénarios à l'horizon 2025 : un scénario de base et les pistes pour passer à un scénario alternatif de développement durable

3 - La structure du rapport

Partie I : La Méditerranée et ses dynamiques de développement

- Dynamiques et spécificités méditerranéennes
- Scénario tendanciel de base à 2025

Partie II : Problématiques de développement durable

- Eau
- Énergie
- Transports
- Espace rural
- Villes
- Littoral et tourisme

Partie III : Synthèse et invitation à l'action

4 - Le chapitre Littoral

Le littoral

- un espace terrestre et marin mal délimité
- un espace de grande valeur écologique, haut lieu du patrimoine culturel
- un espace convoité du développement et soumis à une convergence de pressions

Un littoral de plus en plus construit : la mégapolitisation des côtes

- 20 millions d'urbains et 130 millions de touristes supplémentaires en 2025
- Une concentration de routes, de ports, d'aéroports et de sites industriels
- Tendances : la moitié des côtes artificialisée en 2025?

Les pollutions côtières : une lutte à poursuivre

- Des pollutions d'origine terrestre à impact élevé, des améliorations insuffisantes
 - L'eutrophisation
 - Contaminations chimiques des eaux côtières, effets sur la santé et l'environnement

- La pollution organique et microbiologique encore croissante au Sud et à l'Est
 - Déchets solides et dangereux : des tonnages alarmants en 2025
 - Mobiliser acteurs et capitaux pour le « plan d'action stratégique pour la lutte contre la pollution tellurique »
- Protéger les écosystèmes littoraux et leur biodiversité
- Des écosystèmes littoraux altérés, des coûts et des risques croissants
 - Une érosion côtière avec des reculs considérables (parfois de 25 à 35 mètres) et des intrusions salines
 - Les risques croissants d'invasion biologiques à fort impact
 - La dégradation des habitats et de la biodiversité littorale
 - Une mobilisation pour protéger la biodiversité littorale
- Assurer une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture
- Éviter le déclin de la pêche
 - Les spécificités de la pêche en Méditerranée
 - Des évolutions non durables
 - Une pêche plus durable appelle de réels changements
 - Réguler un développement aquacole rapide
 - Vers un triplement de la production de loupes et de daurades d'ici 2025 ?
 - Des risques et des mesures de régulation
- Mobiliser pour une gestion intégrée du littoral
- La création de lois et d'agences littorales
 - La mobilisation de la société civile
 - Vers une « gestion intégrée des zones côtières »
 - Des politiques d'aménagement du territoire pour réduire les pressions annoncées
- Orienter le tourisme vers le développement durable
- Un secteur stratégique dominé par la compétition
 - Mieux évaluer les bénéfices du tourisme
 - Quelle gouvernance pour un tourisme durable ?
 - Des outils à l'œuvre pour réduire les pollutions et prélèvements
 - Des outils insuffisants pour réduire les impacts territoriaux
 - Réussir un changement de scénario
- Pour un scénario de gestion durable du littoral
- Prendre conscience des risques du scénario tendanciel
 - Les objectifs d'un scénario alternatif
 - Les conditions d'une meilleure gouvernance du littoral

Nouveaux usages, nouveaux usagers du littoral

Valérie DELDREVE Université de Lille I

Hervé FLANQUART Université du Littoral

HELLEQUIN Anne-Peggy Université du Littoral

Notre proposition de communication s'intéresse aux nouveaux usages et usagers du littoral. Elle s'appuie sur une enquête, inédite, réalisée au printemps 2004 (RISCO) sur trois communes du littoral Côte d'Opale (Bray-Dunes, Oye-Plage, Wimereux) dans le cadre du Programme National d'Environnement côtier. A partir d'une quinzaine d'entretiens menés auprès de différents acteurs et usagers du littoral, un questionnaire a été construit autour des caractéristiques socio-démographiques des usagers du littoral, de leurs pratiques du littoral et de leurs perceptions des risques côtiers (risque érosion et risque pollution). L'intérêt de cette enquête est de montrer des usages différents du littoral qui sont à mettre en relation avec les caractéristiques sociodémographiques des populations concernées. Ainsi les cadres par exemple sont surreprésentés parmi les promeneurs, alors que les personnes de plus de soixante ans sont sous représentés. Un second intérêt est de montrer que les aires d'attraction des littoraux sont variables selon les communes de passation de l'enquête, les trois communes présentant il est vrai des spécificités en terme de population, de proximité de la frontière belge, de leur gestion du littoral (digue, réserve naturelle) et de leurs caractéristiques naturelles (plage, falaises). L'enquête montre enfin notamment que certaines échelles de décisions sont privilégiées selon les problématiques dans la gestion du littoral.

Nous nous proposons donc, en introduction aux débats sur la prospective du littoral, de mettre en évidence les caractéristiques des usages d'un littoral pour mieux en saisir les enjeux et permettre l'élaboration d'une Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Mots-clés : perception, usages du littoral, usagers, Côte d'Opale,

Pour tout contact :

Anne-Peggy Hellequin

Institut des Mers du Nord

21 Quai de la citadelle

59140 Dunkerque

aph@univ-littoral.fr

Dynamique de la population littorale et dégradations environnementales

Monique DANTAS[‡], Sylvie FERRARI[†], Sébastien ROUILLON[‡]

Source d'un patrimoine naturel et culturel unique, le littoral demeure fortement convoité par le développement des activités humaines. La concentration croissante de la population et des activités économiques contribue irréversiblement à son artificialisation. En particulier, l'urbanisation conduit à multiplier les pressions qui dégradent l'environnement du littoral ainsi que ses aménités, avec le renforcement, par exemple, de l'imperméabilisation des sols pouvant entraîner des phénomènes de pollution par les eaux pluviales au travers du lessivage des sols ou encore, avec l'accroissement des activités conduisant au drainage ou au comblement des zones humides littorales ou des étangs. Dès lors, il s'avère nécessaire de mieux protéger le littoral des pressions multiples provenant principalement de l'urbanisation des zones côtières et de l'essor du tourisme de masse afin de mieux concilier le développement économique et la protection de l'environnement.

L'objet de la communication est de proposer une analyse des impacts irréversibles de la croissance de la population littorale (permanente et/ou saisonnière) sur la qualité environnementale des côtes françaises dans un cadre dynamique. Une modélisation théorique permet de définir la population maximale compatible avec un niveau de dégradations environnementales côtière acceptable. L'influence de la population sur l'évolution des dégradations environnementales est étudiée en introduisant un seuil critique ou seuil de rupture associé à la population que l'espace littoral peut supporter. En dessous de ce seuil, l'influence de la population sur les dégradations environnementales est effective mais ne met pas en péril l'avenir de la côte à long terme. Par contre, à partir de ce seuil, l'urbanisation littorale fait disparaître irréversiblement le patrimoine naturel ainsi que les aménités littorales de l'espace considéré. Dans ce cas, le développement économique peut être compromis : la richesse économique issue des activités touristiques, maritimes, commerciales, agricoles, récréatives, ou encore résidentielles peut être réduite. Par ailleurs, le seuil de rupture permet aussi de comparer la position d'une zone littorale donnée, en termes de dégradations environnementales, dans le temps ou dans l'espace. Si la croissance de la population de cette zone converge vers ce seuil de rupture alors des mesures drastiques peuvent être justifiées. Par exemple, un durcissement

de la Loi Littoral peut être envisagé en interdisant de manière plus sévère de nouvelles constructions sur la bande littorale (au sens de l'article L.146-4, alinéa 3). Les acquisitions du Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres peuvent également se multiplier afin de sauvegarder des sites naturels ou menacés par l'urbanisation. Enfin, si les décideurs qui interviennent dans la gestion du littoral désirent s'éloigner du seuil critique pour des raisons de soutenabilité par exemple, ils peuvent alors jouer sur les variables explicatives de l'accroissement des dégradations environnementales telles que la population (à travers la capacité d'accueil).

Mots clés : urbanisation, artificialisation du littoral, dégradations environnementales, seuil de rupture, capacité d'accueil.

[‡] Grape - Université Montesquieu- Bordeaux IV,
Avenue Léon Duguit, 33608 Pessac Cedex.
E-mail : monique.dantas@u-bordeaux4.fr
E-mail : rouillon@u-bordeaux4.fr

[†] Ceresur - Université de La Réunion et CEMAGREF,
50 Avenue de Verdun, 33612 Cestas Cedex.
E-mail : sylvie.ferrari@cemagref.fr

Les défis pour une gestion durable de l'eau des aquifères côtiers. Application au bassin du Roussillon.

AUNAY B.^{1,2}, DUVAL C.^{1,3}, GIORDANA G.^{4,5}, DÖRFLIGER N.¹, LE STRAT P.¹, MONTGINOUL M.⁴, RINAUDO J.-D.¹

Les zones littorales ont été, de tout temps, un lieu de développement économique. Leur attractivité semble s'être encore accélérée : le sud de l'Europe, en particulier, attire de plus en plus de touristes et d'habitants venants des pays du nord. Parallèlement, l'agriculture irriguée sollicite toujours autant, voire davantage, la ressource en eau. Les conséquences sur l'environnement sont nombreuses : consommation d'espace, augmentation des sources de pollution des sols et de l'eau, accroissement des prélèvements d'eau.

Partout où l'eau souterraine est la principale ressource, elle est généralement surexploitée : les niveaux des nappes baissent, entraînant parfois des intrusions d'eau de mer. En effet, si l'intrusion saline est un phénomène d'origine naturelle, elle est largement amplifiée par l'anthropisme : mauvaise implantation de forages, surexploitation locale des nappes, forages défectueux.

La première partie de la communication passe en revue le cas français et quelques cas européens en s'appuyant sur une revue de littérature. Elle souligne que la menace, à peine émergente parfois, est susceptible de se renforcer et de devenir un problème majeur dans les années à venir.

Confrontés à ces évolutions, les décideurs publics cherchent de plus en plus à évaluer le risque d'intrusion d'eau salée et à mettre en place des instruments de gestion pour en limiter le risque. L'évaluation du risque de dégradation de la ressource reste cependant un exercice délicat qui impose de caractériser la géologie des réservoirs, y compris ceux du domaine marin, les flux d'eau et les usages.

Cette communication présente en seconde partie une méthodologie intégrée mise au point dans le cadre du programme Syscolag (Systèmes Côtiers et Lagunaires - Région Languedoc-Roussillon, Septimanie) pour représenter et simuler l'impact des changements socio-économiques attendus, en fonction de différents scénarios de gestion de la ressource en eau. Cette méthodologie se décompose selon un triptyque de thématiques de recherches pluridisciplinaires :

- la géologie permet d'appréhender l'architecture et la géométrie des différentes formations susceptibles d'abriter des ressources en eau ;

- l'hydrogéologie s'emploie à déterminer les formations aquifères et leurs propriétés hydrodynamiques, à étudier et à caractériser les circulations d'eau souterraine tout en employant les données de géologie. Ses résultats se présentent sous la forme de divers scénarios de modélisation considérant à la fois la croissance des besoins en eau des différents usagers et l'impact des variations climatiques ;

- l'économie s'attache à déterminer les instruments de gestion à mettre en place afin d'arriver à une gestion durable de cette ressource, en tenant compte des évolutions prévisibles et des résultats issus des simulations hydrogéologiques.

Cette démarche intégrée repose sur l'étude d'un cas particulier : celui de la plaine du Roussillon. Ce cas est représentatif de la complexité géologique, hydrogéologique et économique des zones côtières méditerranéennes où collectivités locales, agriculteurs et particuliers "partagent" une ressource en eau commune, fragile, victime localement de l'intrusion saline.

Cette application permettra de proposer des combinaisons d'instruments réglementaires et économiques afin de préserver la ressource en eau des zones littorales sur le long terme.

Mots clés : géologie, hydrogéologie, économie de l'eau, aquifère côtier, gestion durable

¹ - BRGM EAU/RMD - 1039, rue de Pinville
34 000 Montpellier - Tél 33-4 67 15 79 97 -
Fax 33-4 67 15 79 75 - Email : b.aunay@brgm.fr

² - Hydrosociétés Montpellier - Université Montpellier II

³ - Laboratoire "Dynamique de la Lithosphère"
UMR 5573 CNRS-Université de Montpellier 2

⁴ - Cemagref, UR Irrigation

⁵ - UMI - LAMETA

Vers une GIL à la Française ? Place de la France dans le (tout petit) monde de la Gestion Intégrée du Littoral, entre acculturation et adaptation.

Raphaël BILLÉ, Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP), P.O. Box 2338, Jakarta 10250, Indonésie. E-mail : raphael.bille@undp.or

Le « retard », réel ou supposé, pratique ou rhétorique, pris au niveau international par la France en matière de Gestion Intégrée du Littoral, est souvent commenté. Il nous paraît essentiel, pour que ce colloque fournisse des éléments d'analyse et des recommandations adaptées à son contexte, que les discussions puissent avoir lieu sur la base d'une analyse précise du positionnement de la France vis-à-vis de ce concept de GIL dont l'omniprésence sur la scène littorale ne cesse de se confirmer depuis une vingtaine d'années.

C'est à cette analyse, et à l'identification de ses implications directes ou indirectes, que nous entendons nous livrer au cours de cette présentation¹. Nous offrirons un panorama de la structuration du champ de recherche et d'action en matière de GIL au niveau international, et mettrons en évidence les forces en présence, les influences et particularismes historiques, politiques ou culturels qui trouvent à s'y exprimer. Nous analyserons le rôle qu'y joue la France que ce soit dans la prise d'engagements formels, la production de connaissances ou le soutien aux initiatives sur le terrain. Nous explorerons certaines des conséquences théoriques et pratiques de ce positionnement, en nous référant aux cas d'autres corpus nés au niveau international et que la France a dû et - dans une certaine mesure - su s'approprier, notamment celui de l'Évaluation des Politiques Publiques.

Nous en déduisons que la France ne peut ni adopter quel que soit le cadre international de la GIL, ni se tenir à l'écart de l'effervescence qui l'entoure. Nous donnerons alors quelques orientations générales pour le développement, la promotion et la mise en œuvre d'une GIL à la Française.

Mots clés : Gestion intégrée, cadre international, universalité, particularismes, France.

¹- Nous puiserons notamment dans nos recherches récentes sur la GIL : Billé, R. (2004). La gestion Intégrée du Littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif. Thèse de Doctorat, ENGREF-CIRED.

Politiques et pratiques de lutte contre la mer : un exemple des effets positifs de la gestion intégrée des zones côtières.

Alain MIOSSEC

En étudiant la manière dont on a mené en France la lutte contre la mer, on ne trouvera nulle part, dans les textes, une allusion à la gestion intégrée des zones côtières. Seul, au sein de l'ensemble des documents de référence, le SMVM demandait qu'une note soit consacrée à l'érosion côtière et si l'on tient le SMVM pour un document-cadre initiant avant la lettre une gestion intégrée de la zone côtière en France, on y verra une preuve d'une réflexion sur le sujet. C'est, en revanche, en observant sur le terrain comment les pratiques de lutte ont évolué que l'on verra qu'une sorte de politique de gestion plus durable s'est mise en place, favorisée par une mobilisation plus ou moins importante et spontanée de groupes d'acteurs intéressés par des formes de gestion plus durable, en particulier des stocks de sédiments qui, pour l'avenir et dans la perspective d'une lente montée du niveau des eaux seront un atout indispensable et souple permettant d'anticiper les évolutions futures. La convergence manifestée depuis une vingtaine d'années entre les scientifiques (universitaires pour la plupart), les bureaux d'études, les collectivités locales et les administrations plus ou moins décentralisées de l'État (DIREN, Services Maritimes des DDE...) et, enfin, les associations de protection de l'environnement a construit progressivement une sorte de gestion « intégrée ». A l'opposition ancienne et désormais caricaturale entre méthodes souples et méthodes rigides de lutte contre la mer se substitue une conception plus souple, plus fondée sur les caractères locaux des sites à protéger, plus « durable » par consensus entre les acteurs. C'était construire, sans le dire expressément, une gestion intégrée. Un belle exemple de réponse empirique, très « bottom up » pour reprendre la terminologie en vigueur actuellement. Démonstration pourra en être faite, exemples à l'appui.

10 ans de démarche GIZC en côte d'Opale : bilan et enjeux

PH. DEBOUDT¹, J.-C. DAUVIN², N. DESROY², J.-M. DEWARUMEZ², M. GHÉZALI³
C. MEUR-FÉREC⁴, V. MOREL⁵, G. ROLLAND⁶

La politique française d'aménagement et de gestion du littoral s'inscrit aujourd'hui dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). La Côte d'Opale est l'un des trente cinq territoires pilotes, sélectionnés par la Commission Européenne en 1995, dans le programme de démonstration sur l'aménagement intégré des zones côtières en Europe. Le processus de gestion intégrée des zones côtières a été institutionnalisé dans le cadre du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO) dès 1996. Le territoire couvert par le SMCO s'étend de la frontière belge à la Somme ; il comprend quatre grandes zones géographiques (Audomarois, Boulonnais, Calais et Dunkerquois) et concerne deux départements et 243 communes (environ 800 000 habitants). A travers le SMCO, la Côte d'Opale a su bâtir un outil fédérateur de projets, qui s'est donné comme base de fonctionnement les principes de subsidiarité et de gouvernance.

Entre deux stratégies concurrentes d'occupation ou de préservation de l'espace, la GIZC est une forme de médiation pour garantir la protection du patrimoine naturel tout en assurant le développement raisonnable et tout aussi légitime des activités économiques. La Côte d'Opale constitue un territoire littoral à fort intérêt patrimonial, soumis à pressions humaines très importantes. En matière de préservation du patrimoine naturel, la réussite des politiques de protection tient notamment à l'action du Conservatoire du Littoral, aux partenariats réalisés entre acteurs et scientifiques et aux projets de développement durable portés par les élus. Celle-ci concrétise l'émergence d'un véritable processus de GIZC.

Néanmoins, la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières nécessite d'identifier un « chef de file » et une échelle territoriale pertinent pour permettre l'expression de cet arbitrage dans des conditions équitables et satisfaisantes pour tous les acteurs. Selon les lieux du littoral, les caractéristiques du patrimoine naturel, les sociétés, les activités économiques et les enjeux de développement et de préservation, l'échelle et le gestionnaire changent. Depuis le début des années 1970, l'Etat est le garant de la préservation du patrimoine naturel en relation avec une politique d'intérêt national. Dans le contexte actuel de renforcement de la décentralisation, la région Nord-Pas-de-Calais pourrait devenir le moteur de la mise en œuvre de la stratégie nationale de GIZC. Par ailleurs, les élus locaux revendiquent une plus grande autonomie en matière de gestion du littoral, notamment sur les questions d'urbanisme.

Comment les collectivités territoriales vont-elles concilier les impératifs de cette politique nationale et communautaire de préservation du patrimoine naturel avec les pressions du développement économique ? Dans ce contexte, comment peuvent évoluer les missions du Conservatoire du Littoral ? Les bilans de l'application de la loi littoral permettront-ils de

lui donner une plus grande efficacité dans le respect des principes de préservation du patrimoine naturel et des politiques de développement local ? Le processus de GIZC pourra-t-il être le garant de cet équilibre ?

Pour analyser la place du patrimoine naturel dans ce processus de GIZC, une équipe pluridisciplinaire de chercheurs en sciences sociales et sciences de la nature (écologie, géographie, droit) a participé au programme LITEAU du MEED, lancé en 1998 et publié un ouvrage intitulé « Gestion Intégrée des Zones Côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel ». Ce travail synthétise les connaissances sur la préservation du patrimoine naturel à partir d'une approche globale nationale (terre/mer) et pluridisciplinaire et s'appuie sur la complémentarité de compétences des auteurs. Cette équipe continue à considérer la Côte d'Opale en tant que projet d'expérimentation de la GIZC pour la façade Manche-Mer du Nord et dans le cadre d'une région transfrontalière. Dans ce contexte, plusieurs questionnements sont privilégiés : la nature du projet GIZC, sa signification socio-économique, les acteurs impliqués ou susceptibles de porter le projet du côté continental (notamment le rôle des trois ensembles industrio-portuaires de Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque) et du côté de la mer côtière. Sont également intégrés dans la démarche, la prise en compte de facteurs comme la politique de l'eau et de l'énergie.

Mots-clés : GIZC, Côte d'Opale, patrimoine naturel, loi littoral, gouvernance

¹ - Université des Sciences et Technologies de Lille, UFR de Géographie et Aménagement - 59 655 Villeneuve d'Ascq cedex - E-mail : philippe.deboudt@univ-lille1.fr

² - Université des Sciences et Technologies de Lille, Station Marine de Wimereux, CNRS UMR 8013 ELICO, BP 80, 62930 Wimereux

³ - Université du Littoral Côte d'Opale, Faculté de Droit, Boulogne sur mer

⁴ - Université du Littoral Côte d'Opale, Institut des Mers du Nord

⁵ - Université d'Artois, Arras

⁶ - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Délégation Manche Mer du Nord

La Gestion Intégrée du Littoral : quelle prise en compte de la dynamique littorale dans les outils conceptuels ? Le cas de la baie de Somme.

Vincent BAWEDIN

Institut de Géographie - Université de Nantes (IGARUN) - Laboratoire Géolittomer Nantes, LETG - UMR 6554 du CNRS, Chemin de la Censive du Tertre, BP 81 227 - 44312 NANTES cedex 3 - E-mail : vincent.bawedin@wanadoo.fr

La côte picarde bénéficie d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics, sensiblement proportionnelle à la somme des investissements consacrés à son aménagement. La politique publique menée sur ce littoral s'appuie, conformément aux annonces faites à la réunion du CIADT de juillet 2001, sur les concepts de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et de développement durable.

Ces termes, fréquemment usités, méritent que l'on s'y attarde. Entre les recommandations qu'ils sous-tendent en matière de gestion du littoral ou qui existent avec les « outils » et processus qui en émanent (Opération Grand Site...), des inadéquations peuvent apparaître. Ainsi, les aménagements mis en œuvre sur certains sites indiquent souvent si ces « formules à la mode », comme les définissent certains, ont été ou non bien appréhendées.

Le cas du littoral picard, avec notamment le trait de côte des bas-champs situés au sud de la baie de Somme et l'estuaire lui-même, est un espace d'intérêt majeur en matière de stratégie d'organisation territoriale. Au cœur de la façade maritime picarde, un espace maritime disparaissant suscite l'émoi de la population comme des pouvoirs publics : la baie de Somme, en effet, se comble inéluctablement. Parallèlement, au sud de la baie, la mer semble être amenée à réoccuper les bas-champs, et chacune de ces dynamiques naturelles est contrée par l'entreprise de travaux coûteux.

Peut-on dire de ces derniers qu'ils tiennent compte d'un développement soutenable s'ils s'opposent à la dynamique littorale, s'ils la contrarient plutôt qu'ils ne l'accompagnent ? C'est ce à quoi nous tenterons de répondre à la lumière des définitions de « développement durable » et de « gestion intégrée », en retraçant d'une part les choix effectués et/ou envisagés sur ces espaces et en proposant d'autre part de nouvelles perspectives d'aménagement.

Mots clés : gestion intégrée des zones côtières - développement durable - dynamique littorale - outils et processus d'aménagement - baie de Somme.

Gestion Intégrée du Littoral : analyse des processus à l'œuvre et mesure des progrès accomplis dans le cadre d'une approche incrémentielle de l'intégration.

Yves HÉNOCQUE (IFREMER), CHARM Project, Department of Fisheries, Kaset-Klang, Chatuchak, Bangkok 10900, Thailand. E-mail : yves.henocque@ifremer.fr

Raphaël BILLÉ, Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP), P.O. Box 2338, Jakarta 10250, Indonésie. E-mail : raphael.bille@undp.org

En septembre 2002, la Commission Environnement Littoral (CEL) instituée par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire de février 2000, remettait son rapport¹ sur l'analyse des processus de gestion intégrée à l'œuvre sur le littoral français (outils institutionnels mobilisés, usage des textes réglementaires, participation, suivi/évaluation, scénarii, sources de blocage, etc.). Le rapport s'appuyait sur des retours d'expérience concernant cinq sites : la rade de Brest, la Mer d'Iroise, le Golfe du Morbihan, les Pertuis Charentais et le Bassin d'Arcachon. Respectivement anciens Rédacteur et membre de cette commission, nous nous proposons de revisiter le rapport à la lumière de nos recherches et expériences récentes.

Celles-ci montrent notamment que la mise en œuvre de la Gestion Intégrée du Littoral (GIL) est trop souvent réduite à une initiative unique, ambitieuse et totalisante, revêtant généralement la forme d'un programme ou projet spécifique supposé régler tous les problèmes sur un littoral donné. Or, une telle initiative ad hoc ne représente jamais qu'une intervention de gestion parmi d'autres généralement fort nombreuses et multiformes. L'analyse et l'évaluation des seuls programmes ou initiatives de GIL restent donc d'une portée limitée.

Par opposition à cette approche trop « procédurale » pour s'accorder avec la complexité du terrain, la GIL doit être considérée comme un processus permettant de tendre de façon incrémentielle vers l'horizon utopique du développement durable, par des améliorations successives des performances d'ensemble du système de gestion effectivement en place sur un littoral. Ces améliorations sont induites par une multitude d'initiatives qui ne sont pas a priori inscrites dans le processus de GIL. Mesurer leurs résultats, forcément de nature et d'ampleur très contrastées, et leur performance d'ensemble au regard des objectifs de gestion intégrée, nécessite un travail spécifique sur les indicateurs de progrès en matière de GIL, amorcé dans le cadre du rapport de la CEL et que nous mettrons en discussion. Ce travail permet de poser des bases clarifiées au débat sur les tendances à l'œuvre et les scénarii envisageables pour un site littoral donné.

Mots clés : gestion intégrée, processus incrémentiel, système de gestion, performance, indicateurs de progrès.

¹ - Commission Environnement Littoral (2002). « Pour une approche intégrée de gestion des zones côtières. Initiatives locales - Stratégies nationales ». Rapport au Gouvernement, Septembre.

Protection des espaces naturels sensibles et développement des activités sur le littoral : Les nouvelles contraintes du réseau Natura 2000

Mikael QUIMBERT

Parmi les instruments juridiques destinés à assurer la protection des écosystèmes sensibles le cadre défini par les directives européennes « habitats » et « oiseaux » constitue, par son système de protection stricte des espèces et des milieux, celui dont les conséquences sur l'encadrement des activités humaines sont les plus contraignantes.

Au contraire des instruments juridiques nationaux de protection de l'environnement, historiquement conçus pour les milieux terrestres et qui prennent souvent mal en compte la spécificité du milieu maritime, ces textes européens présentent l'originalité d'intégrer en tant que tels les objectifs de préservation des espèces et habitats marins sensibles.

Avec la mise en œuvre de ces directives, les aménageurs, les gestionnaires, les collectivités et services de l'Etat actifs sur le littoral ont appris à répondre aux exigences de ce cadre de protection juridique. Il constitue malgré tout un frein de plus en plus fort au développement des activités sur le littoral, particulièrement dans les zones portuaires.

L'évolution récente de la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) vient élargir de façon significative la notion de projet ou programme soumis à évaluation des incidences sur l'intégrité des sites protégés et donne à ce cadre juridique une nouvelle dimension. Cette portée élargie qui pourrait devenir, dans les années à venir, une source importante de contentieux, devrait conduire à une prise en compte toujours plus stricte des exigences de protection de l'environnement marin dans tous les secteurs : portuaires mais également de la plaisance, de la pêche et des cultures marines.

Dès aujourd'hui, les acteurs du développement économique sur le littoral doivent en prendre conscience afin d'intégrer, dès la conception, la dimension environnementale à la conduite des projets dont ils sont porteurs.

Concertation et gouvernance du territoire sur le littoral aquitain

Nicolas ALBAN (nicolas.alban@onf.fr)

Office National des Forêts - Service Technique Forestier - 3 rue du Petit Château, 60200 COMPIEGNE

Nathalie LEWIS (Nathalie.Lewis@bordeaux.cemagref.fr)

Cemagref de Bordeaux - 50 avenue de Verdun, Gazinet, 33612, CESTAS Cedex

Cette proposition s'articule autour de la problématique de la concertation. Le cœur de la réflexion questionne, tant sur le plan méthodologique que théorique, l'importance et la substance des processus de concertation dans l'adaptation des politiques de gestion intégrée du littoral aquitain. Pour guider cette démarche, un zoom a été conduit sur une portion de territoire littoral où l'enjeu de l'aménagement est, entre autres, de combiner les intérêts multiples des acteurs impliqués. Entre le développement de l'activité forestière, l'urbanisation galopante et l'activité touristique comment, de surcroît, satisfaire des enjeux communs globaux qui s'inscrivent sous le registre de la protection de l'environnement ? Est-il possible de satisfaire ces multiples enjeux ? C'est à cet exercice prospectif que nous tenterons de répondre en croisant la théorie et l'enquête de terrain.

Ces dernières années ont vu se multiplier les dispositifs de participation du public dans les processus de décision, notamment dans le domaine environnemental. L'État encourage ce phénomène et propose même des démarches de démocratie participative institutionnalisées, reposant sensiblement sur un même modèle de fonctionnement (SAGE, Natura 2000, Charte Forestière de Territoire, Charte de Pays, etc.). Définie comme tel, ce qu'on nomme communément « concertation », apparaît a priori comme un facteur primordial dans l'instauration d'une nouvelle forme de gouvernance pour le territoire. Mais qu'en est-il, une fois mis en œuvre sur le terrain ? Cette « gouvernance » permet-elle vraiment l'émergence d'un acteur collectif, d'un projet commun de développement du territoire ?

Sur le territoire du littoral aquitain, qui inclut autant la côte elle-même que son arrière-pays, l'occupation de l'espace sous forte pression touristique exacerbe les divergences entre les acteurs et engendre de multiples conflits. Pourtant, derrière ces oppositions parfois violentes, les acteurs partagent les grands axes d'un développement du territoire idéal. Dans un tel contexte, la concertation semble être un outil adapté pour permettre de faire progresser le dialogue.

Or, les processus de concertation étudiés ne parviennent pas à aborder les problèmes posés par le développement du littoral. Ce relatif échec peut s'expliquer par trois facteurs.

- La résolution des blocages nécessite une réflexion à l'échelle du littoral aquitain. Les concertations ne peuvent répondre à l'absence d'un schéma global de cohérence.
- La « culture politique française » n'est pas encore favorable à l'établissement de démarches participatives. Le comportement des acteurs parasite l'instauration d'un dialogue efficace.
- La multiplication des processus de concertation entraîne une dispersion des énergies en présence, faisant obstacle à l'implication des acteurs et en diminuant l'efficacité du processus. Les multiples champs de concertations se déroulent en parallèle, en l'absence de toute cohérence entre elles.

Pour ces raisons, les concertations environnementales ne parviennent que difficilement à réunir les acteurs de manière efficace et efficiente. Bien que les objectifs des différents acteurs ne soient pas divergents, aucun projet collectif de développement durable du territoire n'a pour l'instant réussi à émerger de ces scènes de discussion. Les récentes réflexions locales, nationale (CIADT, 14 septembre 2004) ou européennes (promotion de la GIZC) poussent toutefois les forces en présence à trouver un *modus vivendi* afin d'amorcer (ou de continuer) une gestion durable des zones littorales : Comment peut-on imaginer celle-ci ? Peut-on réellement retrouver et défendre des intérêts particuliers dans la gestion d'un bien commun ? A-t-on besoin d'un « médiateur » externe capable d'intégrer ces intérêts multiples dans un canevas cohérent ? Comment des collectivités et des acteurs locaux peuvent se retrouver dans un débat dont les intérêts dépassent les frontières territoriales ? Le travail conduit sur la côte aquitaine peut nous aider à amorcer des réponses à ces questions et alimenter ainsi le travail prospectif nécessaire pour un développement durable des espaces littoraux qui tienne compte des particularités sociales riches et diverses.

Les directives territoriales d'aménagement et les schémas de mise en valeur de la mer en tant qu'instruments de GIZC

LOZACHMEUR Olivier, Docteur en Droit Public

Centre d'Etudes sur les Régulations Publiques de l'Environnement, l'Economie et les Espaces (CERP 3E-FRE CNRS 27 94)
Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université de Nantes

Dans le «Modèle de loi sur la gestion durable des zones côtières» élaboré par le professeur M.Prieur et approuvé par le Conseil de l'Europe en 1999, la «gestion intégrée des zones côtières» est définie comme "l'aménagement et l'utilisation durable des zones côtières prenant en considération le développement économique et social lié à la présence de la mer tout en sauvegardant, pour les générations présentes et futures, les équilibres biologiques et écologiques fragiles de la zone côtière et les paysages". Cette définition ajoute que "la mise en place d'une GIZC exige la création d'instruments institutionnels et normatifs assurant une participation des acteurs et la coordination des objectifs, des politiques et des actions, à la fois sur le plan territorial et décisionnel et impose de traiter les problèmes non pas au coup par coup mais de façon globale et en tenant compte de l'interaction entre tous les éléments qui composent l'environnement"¹.

Depuis le CIADT du 9 juillet 2001, la politique du littoral en France est fondée sur cette «nouvelle» approche, dont les principes ont cependant commencé à être définis à la fin des années soixante-dix aux Etats-Unis et en Europe. Le concept de GIZC apparaît ainsi à plusieurs reprises dans le Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, adopté par décret le 18 avril 2002. Ce Schéma, qui a pour principal objectif de préparer l'avenir de la France à vingt ans dans une perspective de développement durable, prévoit notamment qu'une "gestion intégrée de la bande littorale doit prendre en compte tous les éléments du système littoral aussi bien du côté de la mer que du côté de la terre". A cette fin, le Schéma préconise notamment la mise en œuvre de directives territoriales d'aménagement et de schémas de mise en valeur de la mer (DTA et SMVM)², qu'il présente comme des "outils qui contribuent à une gestion intégrée du littoral"³.

Si les SMVM sont considérés comme de véritables instruments de «gestion intégrée des zones côtières» par une grande partie de la doctrine, cela est moins évident pour les DTA, même si l'analyse de la DTA des Alpes-Maritimes adoptée en décembre 2003 et des projets en cours autour des estuaires de la Loire et de la Seine et dans le département des Bouches du Rhône permet de constater que ces documents peuvent permettre de gérer le littoral de manière plus intégrée. L'élaboration des DTA oblige ainsi les services de l'Etat à renforcer la cohérence de leurs actions, ce qui suppose une meilleure coordination, voire une intégration, des nombreuses politiques relatives aux zones côtières concernées. Sur des territoires, les DTA ont également permis de préciser les modalités d'application de la loi «littoral», et plus particulièrement la délimitation des espaces terrestres et marins à protéger au titre de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme.

Cette intégration «terre-mer», qui est un des principaux aspects de la GIZC, est encore plus importante avec les SMVM qui doivent obligatoirement concerner une unité géographique et maritime cohérente et déterminer les vocations des différents secteurs de l'espace maritime, ainsi que les conséquences qui en résultent pour l'utilisation des divers secteurs de l'espace terrestre qui y sont liés. Ces schémas ont également pour objectif de concilier les nombreux usages de l'espace littoral en répartissant les ressources côtières entre les différents utilisateurs, ce qui est également un des premiers objectifs de la GIZC.

Toutefois, les procédures d'élaboration des DTA et des SMVM ne s'inscrivent pas véritablement dans une perspective de GIZC. Ces documents sont en effet élaborés et approuvés par l'Etat, alors que cette approche suppose idéalement la mise en place de compétences partagées ou conjointes entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs locaux. Face à l'échec des SMVM, les seuls schémas approuvés en vingt-deux ans étant ceux de l'étang de Thau et du bassin d'Arcachon, une profonde réforme de leurs modalités d'élaboration et d'approbation vient d'être adoptée lors du vote de la loi sur le développement des territoires ruraux le 10 février 2005⁴. Si l'Etat conserve la possibilité d'élaborer et d'approuver des SMVM, ceux-ci pourront également désormais être élaborés par un établissement public de coopération intercommunale et annexé à un schéma de cohérence territoriale au sein d'un chapitre individualisé. Dans ce cas, les dispositions de ce chapitre individualisé et relatives aux orientations fondamentales de protection du milieu marin, à la gestion du domaine public maritime et aux dispositions qui ne ressortent pas du contenu des SCOT sont soumises pour accord au préfet avant l'arrêt du projet.

Avec cette réforme et la mise en place de cette procédure originale de co-décision, les schémas de cohérence territoriale disposant d'un volet maritime devraient devenir un des principaux instruments de la politique nationale de GIZC préparée par les pouvoirs publics en application de la Recommandation européenne du 30 mai 2002.

¹ - Conseil de l'Europe, "Modèle de loi sur la gestion durable des zones côtières", «Sauvegarde de la nature», n°101, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1999, article 2, p.13.

² - voir l'article L.111-1-1 du code de l'urbanisme pour les DTA, et l'article 57 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 pour les SMVM.

³ - Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et Ministère de l'Agriculture et de la pêche, "Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux", DATAR, 2002, p.1153 et s.

⁴ - Article 75 sexies modifiant notamment l'article 57 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 et les articles L.122 -A et s. du code de l'urbanisme. Au 14 février 2005 la loi sur le développement des territoires ruraux n'avait pas encore été publiée au journal officiel.

Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne

Conseil économique et social de Bretagne
7 rue du Général Guillaudot - 35069 Rennes Cedex
Rapporteurs : MM. Pierre EUZENES & François LE FOLL
Juin 2004

Valorisé et convoité, l'espace littoral suscite des concurrences d'usages qui se transforment parfois en de véritables conflits.

Le littoral breton est ainsi le siège de plusieurs types de conflits d'usages :

- des concurrences entre des activités qui utilisent le littoral, et cela aussi bien pour les ressources qu'il abrite que pour l'emprise spatiale qu'il offre ;

- des concurrences qui découlent d'activités régulatrices (lourdeur et incohérence de la réglementation, méconnaissance et manque d'information des acteurs, difficultés à prévenir ou à réguler les conflits) ;

- des concurrences nouvelles liées à l'évolution de la société, et plus particulièrement au vieillissement de la population littorale, à la transformation des représentations du littoral et des aspirations qui y sont liées, et enfin à la mutation du système socio-économique de l'espace littoral breton.

Au terme d'une analyse détaillée de ces concurrences, parfois conflictuelles, recensées sur le littoral breton, la Section « Mer-Littoral » du Conseil économique et social de Bretagne a dégagé dix pistes qui permettent de réunir les conditions d'un développement harmonieux, pérenne et durable de notre zone côtière dans un climat de concertation des acteurs et dans un souci de prévention des conflits, ou de leur régulation lorsqu'ils existent déjà. En ce sens, parvenir à une gestion intégrée du littoral breton ne sera véritablement possible qu'avec :

1. UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

De nombreuses activités s'exercent actuellement sur le littoral, alors qu'elles n'ont pas toujours besoin de cette proximité de la mer (résidentiel, halio-alimentaire, transformation des produits de la mer, activités utilisant l'espace littoral comme lieu de stockage, stationnement de navires de plaisance...) et pourraient être transférées, chaque fois que cela est possible, dans les terres. Le cadre du Pays maritime semble pertinent pour penser cette nouvelle répartition. Pour certaines activités, à l'image du tourisme, il semble également possible de parvenir à une meilleure répartition des usages du littoral dans le temps.

2. UNE GESTION PARTAGÉE DU LITTORAL

La résolution des conflits ou des concurrences d'usages repose sur l'adhésion des usagers à une démarche de négociation contractuelle et à des compromis. Une nouvelle réglementation à elle seule ne peut pas tout résoudre et ne doit être recherchée qu'en dernier recours. Les acteurs

locaux ont intérêt à développer une culture de l'autocontrôle. Cette gestion concertée ne pourra néanmoins être possible que si l'on parvient à faire partager à tous les acteurs une perception commune des enjeux ou des priorités. Pour que cela soit possible, une véritable démarche commune d'appropriation culturelle doit être mise en œuvre. Le partage le plus large possible des connaissances et des données disponibles est indispensable et nécessite, notamment, des sessions de formation à destination de tous, y compris des acteurs de base et non pas seulement des structures qui sont censées les représenter.

3. UNE SIMPLIFICATION DES MESURES S'APPLIQUANT SUR LE LITTORAL

Le littoral est déjà l'objet de nombreuses mesures de régulation, protection, préservation et gestion... Cette multitude d'outils, de règles, de normes, destinés à organiser les usages du littoral et à régler les conflits existants, contribue, paradoxalement, à accentuer parfois la difficulté que l'on rencontre à gérer cet espace. Pour plus de lisibilité, il convient d'une part, d'appliquer la réglementation en vigueur et, en parallèle, de fusionner et simplifier certains outils de gestion intégrée, en particulier en utilisant de façon optimale les guides méthodologiques et procédures d'application qui existent déjà.

4. UN TERRITOIRE ADAPTÉ À LA GESTION INTÉGRÉE

L'espace de gestion le plus pertinent varie selon l'objectif recherché. Plusieurs échelles d'actions peuvent être distinguées.

Ainsi, en ce qui concerne la gestion quotidienne et locale des usages et des conflits, c'est le territoire du Pays maritime qui semble le plus adapté.

En revanche, l'espace le plus pertinent pour fixer et mettre en cohérence les grandes orientations stratégiques doit être plus large. Il ne peut s'agir ici que de la région ou de l'interrégion. Dans ce cadre, la façade maritime est donc l'espace de cohérence des grandes orientations stratégiques en matière maritime et littorale et, l'échelon régional, le pivot de la réflexion stratégique coordonnée, le lien entre le Pays et la façade.

Enfin, le territoire national reste celui où s'appliquent les règles édictées au niveau national ou supranational, à l'échelle communautaire notamment.

5. DES ACTEURS MIEUX IDENTIFIÉS ET AUX MISSIONS RENFORCÉES

Ces territoires pertinents voient intervenir, sur leurs périmètres respectifs, des acteurs chefs de file à qui il convient de donner une place accrue dans les prochaines années, notamment dans le cadre d'un nouveau système faisant plus

de place à l'action décentralisée.

Dans ce cadre, il revient à l'Union européenne de déterminer une stratégie de Gestion intégrée de la zone côtière à l'échelle communautaire et de définir un certain nombre de politiques communautaires maritimes dont les enjeux dépassent le cadre national.

L'Etat, quant à lui, élabore les normes en fixant des objectifs de résultats et contrôle leur application, tout en veillant à rendre sa représentation en région plus efficace et cohérente, notamment par le regroupement, dans les régions maritimes, de l'ensemble de ses compétences maritimes civiles, actuellement dispersées, dans un « Pôle régional Mer-Littoral ».

La Région est chargée d'élaborer une stratégie d'ensemble sur son territoire. Dans un souci de cohérence, elle doit également s'assurer de la cohésion des actions menées par les Pays et de la bonne articulation des Schémas de cohérence territoriale élaborés localement. Elle a donc, à ce stade, à la fois un rôle de régulateur, mais également un rôle d'interface et d'intermédiaire entre les Pays. Afin d'assurer ces nouvelles missions, le Conseil régional de Bretagne devra se doter d'une « Cellule mer » ou d'une « Direction de la mer et du littoral ».

Le Pays maritime, et les élus désignés par les collectivités locales sur ce territoire sont, quant à eux, chargés de régler les problèmes ne pouvant l'être directement entre les acteurs, et concevoir et mettre en œuvre localement la gestion intégrée du littoral, notamment par la réalisation de documents de planification locale.

La réussite de ce nouveau modèle d'action est néanmoins conditionnée à la reconnaissance pleine et entière de la légitimité du politique et à l'instauration d'une véritable relation de confiance entre la structure gestionnaire et les acteurs locaux.

6. UNE MEILLEURE ANTICIPATION DES DIFFICULTÉS

Il est également nécessaire d'anticiper les difficultés et éventuels concurrences et conflits d'usages sur le littoral. Cela n'est possible que par une auto-responsabilisation des usagers du littoral, leur recherche permanente de compromis et de solutions, ainsi que l'acquisition des connaissances nécessaires à l'évaluation et à la prévention de tous les impacts d'un projet ou d'une activité. Mais cela suppose aussi la diffusion de ces informations auprès d'un large public, une meilleure participation de la société civile, et enfin, une concertation en amont des projets.

7. LA DÉFINITION D'OBJECTIFS CLAIRS ET RÉALISABLES

Afin d'éviter les déceptions, les désillusions et l'impression que pourraient avoir certains acteurs que la démarche n'entraîne pas ou peu de résultats, il importe de fixer des objectifs clairs, hiérarchisés, mais également réalistes, aussi bien en ce qui concerne les résultats auxquels on veut parvenir, que l'échéance à laquelle ils doivent être atteints. Ces objectifs doivent, bien évidemment, être fixés en amont de la démarche, comprendre des indicateurs d'évaluation, résulter d'une démarche de concertation et pouvoir évoluer dans le temps.

8. UN CALENDRIER RESSERRÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le calendrier de mise en œuvre d'un processus de gestion intégrée de la zone côtière doit être resserré (sans pour autant s'affranchir de certaines étapes indispensables : concertation et participation des acteurs...) si l'on veut réussir à motiver les acteurs qui en sont parties prenantes. Il convient de trouver un juste milieu qui permette de garantir la visibilité et la lisibilité de démarches visant à gérer les usages sur le littoral, tout en s'affranchissant de considérations de trop court terme.

9. DES FINANCEMENTS PÉRENNES ET COHÉRENTS

Toute démarche de gestion intégrée ne peut réussir que si l'on parvient à garantir la pérennité des financements engagés (en s'affranchissant autant que possible du calendrier électoral), à éviter la dispersion des financeurs afin de s'assurer de la cohérence du programme et des actions, et à veiller au respect des engagements de l'Etat, notamment dans le cadre de sa contractualisation avec les acteurs locaux.

10. UNE ÉVALUATION RENFORCÉE ET PARTAGÉE DES ACTIONS

Pour motiver les acteurs et les convaincre de l'intérêt que revêt une démarche de gestion intégrée, il est indispensable de leur démontrer quels ont été ses résultats. En cela, l'évaluation d'un programme ou d'une politique est un passage obligé. Toute démarche d'évaluation doit prendre appui sur des indicateurs objectifs, définis par les acteurs, en amont de la procédure. Si l'on veut que ces indicateurs soient mesurables, il convient de fixer, dès le départ, des objectifs ciblés au cours du temps et des points de repère quant à ce qui est attendu des changements de comportement des acteurs clés. Enfin, la communication aux acteurs du territoire des résultats de l'évaluation d'un outil de gestion intégrée de la zone côtière est primordiale et permet à la fois de les associer à la démarche et de les motiver.

Contact :
Sébastien HAMARD 02.99.87.18.70
s.hamard@region-bretagne.fr

Téléchargez cette étude à l'adresse suivante :

http://www.region-bretagne.fr/CRB/Groups/conseil_economique_e/lactualite_du_cesr2040/les_etudes_du_cesr_e_10661347675171/block_10881489708646/file

et les actes du Forum organisé sur ce thème, le 28 octobre 2004, avec le Conseil régional de Bretagne et Agrocampus Rennes :

http://www.region-bretagne.fr/CRB/Groups/conseil_economique_e/lactualite_du_cesr2040/les_actes_du_forum_11011420286121

Démarche prospective sur l'estuaire de la Seine : Vers un plan de gestion globale de l'estuaire ?

Blanc S. ^{1*}, Crosnier G. ², Didillon A. ³, Guezennec L. ⁴, Hocdé. R. ⁵, Laurans Y. ¹, Romaña L.A. ⁶, Thenail B. ³, Treyer S. ⁷

Objectif de la démarche prospective

La démarche prospective a pour objectif de faire émerger une vision partagée des futurs possibles et souhaitables pour l'estuaire de la Seine à l'horizon 2025. Elle vise en particulier à explorer les conditions d'une restauration progressive des fonctionnalités environnementales.

Deux principes structurent sa conduite :

- un travail participatif, afin de partager les connaissances, révéler les attentes et les priorités des différents acteurs quant à l'avenir de l'estuaire de la Seine ;
- des résultats orientés vers l'action de manière à ce que ces travaux informent les décisions et les arbitrages des acteurs locaux au-delà de la durée de l'intervention.

Méthode de travail

La démarche s'appuie sur une assise scientifique et sur le travail produit collectivement par trois « collèges » : un groupe technique, un comité de pilotage et le comité de suivi du plan de gestion de l'estuaire de la Seine.

L'approche est structurée autour de cinq phases clés :

- La construction d'une représentation simplifiée du système socio-économique et environnemental de l'estuaire de la Seine ;
- Une réflexion sur les dynamiques passées et futures des facteurs clés qui commandent l'évolution du système estuarien et l'état de ses fonctions environnementales et socio-économiques ;
- L'exploration de quatre scénarios décrivant à l'horizon 2025, l'état de l'estuaire et de ses fonctions environnementales ;
- L'identification des marges de manœuvre des acteurs locaux ;
- L'élaboration d'un plan de communication de la démarche prospective et de ses résultats.

L'approche mobilise diverses sources d'information, notamment l'expertise du groupe technique, les entretiens conduits en face à face auprès de tous les membres du comité de pilotage et diverses enquêtes.

Résultats obtenus et enseignements

La démarche prospective conduite collectivement par les acteurs locaux dans une perspective de restauration des fonctions environnementales de l'estuaire de la Seine à l'horizon 2025 a produit trois résultats majeurs :

- Elle a favorisé une meilleure compréhension et prise en

compte du fonctionnement du système estuarien par les acteurs locaux ;

- Elle a souligné la nécessité de poursuivre une réflexion concertée pour construire et suivre la mise en œuvre d'un projet de gestion globale, permettant de restaurer les fonctions environnementales de l'estuaire, projet qui ne peut aboutir que dans le cadre d'une économie forte ;
- Elle a permis de construire une vision partagée des futurs possibles pour les fonctions environnementales de l'estuaire à l'horizon 2025. Quatre scénarios ont été élaborés pour répondre aux questions stratégiques suivantes :
 - Quelles sont les conséquences du laisser-faire sur les fonctions environnementales ?
 - Peut-on restaurer les fonctions au niveau de 1980 ? dans quel contexte ?
 - Quelles seraient les conditions et les conséquences d'un scénario catastrophe de crise économique majeure, par exemple ?
 - Jusqu'où peut-on aller avec la seule volonté et les seuls moyens locaux ?

Les suites à donner

Les éléments suivants apparaissent comme des prolongements de la démarche prospective :

- renforcer la vigilance des parties prenantes sur les moments qui orientent le futur de l'estuaire (dates-clés) ;
- déclinaison des conséquences des scénarios étudiés, dans le cadre de la réflexion stratégique de chaque acteur institutionnel. Par exemple, pour le programme de travail de Seine-Aval : axes de recherche à compléter et/ou amender pour tenir compte des besoins d'information scientifique soulignés par l'étude prospective (connaissances utiles aux acteurs de l'estuaire, alimentation d'indicateurs qui alertent sur l'orientation ou l'avenir vers lequel tend l'estuaire...).

¹- Service Prévision, Evaluation et Prospective, Direction des Etudes, de la Prospective et de l'Evaluation Environnementales, Agence de l'Eau Seine-Normandie, 92027 Nanterre Cedex, France

²- Direction Régionale de l'Environnement Haute Normandie, 1, rue Dufay, 76100, Rouen, France

³- Région Haute-Normandie, Service Evaluation et Prospective, 5 rue Schuman BP 1129, 76174 Rouen cedex 1, France

⁴- Agence de l'Eau Seine Normandie, 4 rue du grand Feu, BP 174, 76176 Rouen cedex 1, France

⁵- GIP Seine-Aval, 12 avenue Aristide Briand, 76000 Rouen, France

⁶- Ifremer, Département DEL/PC "Polluants Chimiques", BP 330, 83507 La Seyne/Mer, France

⁷- Ministère de l'écologie et du développement durable, D4E, 20 avenue de ségur, 75007 Paris, France

* blanc.stephanie@aesn.fr

Quel rôle pour la responsabilité sociale de l'entreprise dans la gestion intégrée du littoral ? Cas des entreprises touristiques.

M. Youssef EL WAZANI, Enseignant - Chercheur, E-Mail : yel_wazani@hotmail.com

Mme Malika SOUAF, Enseignant - Chercheur, E-Mail : malikasouaf@yahoo.fr

Université Ibn Zohr, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion

BP : 37 / S , QR SALAM, 80000 AGADIR - MAROC - Tél. +212 64 49 30 63 - Fax. +212 48 22 57

De la bonne gouvernance au développement durable, plusieurs thèmes préoccupent, actuellement, les décideurs dans le cadre de leur action de gestion de la chose locale. En effet, les stratégies de développement de la ville à tous les niveaux et dans les différents domaines ne peuvent pas être dissociées. Qu'il s'agisse des politiques d'investissements, de réaménagement du territoire, de promotion touristique ou de sauvegarde du patrimoine, la gestion du littoral reste un point commun entre elles. Cette situation est encore plus visible et plus complexe dans le cas des villes dont la grande partie des revenus et la formation de la richesse dépendent du littoral.

Agadir, première station balnéaire du Maroc, avec plus de 40 Km de zone côtière et 2ème port de pêche, est une ville en pleine expansion et urbanisation. Une expansion qui se caractérise par le développement de l'activité touristique à travers le réaménagement de la zone côtière, l'extension de la capacité d'accueil par la construction de nouveaux hôtels, résidences et espaces d'attraction dans le but d'atteindre les 10 millions de touristes d'ici 2010. Toutefois, les questions qui se posent dans le cadre de ces choix stratégiques sont les suivantes : comment réaliser ces objectifs, poursuivre le développement de la ville et son essor tout en intégrant la variable environnementale et en respectant la logique de bonne gouvernance et de développement durable ? Comment amener les investisseurs et les entrepreneurs dans le secteur touristique à s'intéresser non seulement à la logique du profit, mais aussi, au respect de l'environnement source de leurs bénéfices ? Comment les décideurs intègrent-ils la bonne gestion du littoral et la sauvegarde du patrimoine côtier dans leurs plans de développement, le cahier des charges des appels d'offre et les autorisations d'investissement ?

En plus de la bonne gouvernance des villes et des objectifs de développement durable des collectivités, la responsabilité sociale de l'entreprise est à engager. Ainsi, des expériences dans le domaine ont été déjà entamées, tel est le cas des actions entreprises par le programme SIWM de l'USAID dans le cadre du projet de gestion intégrée du littoral qui vient d'être achevé en septembre 2004. Il s'agit, notamment, du volet concernant l'implication des entreprises hôtelières à une action de bonne gestion des ressources en eau.

Par conséquent, il paraît fort intéressant de s'attarder sur le thème de la responsabilité sociale de l'entreprise dans le cadre de la gestion intégrée et concertée du littoral. Cette gestion n'est pas seulement une affaire des collectivités locales, des élus ou des décideurs politiques, mais aussi de tous ceux qui s'en servent pour en tirer profit ou qui espèrent réduire leurs coûts de non qualité.

Mots Clés :

Gestion Intégrée, Gestion Concertée, Responsabilité Sociale de l'entreprise, développement durable, littoral.

L'analyse de durabilité systémique et prospective : une méthode d'aide à la décision pour la mise en œuvre et le contrôle de plans de développement local durable dans les zones côtières méditerranéennes

Élisabeth COUDERT, Chargée de mission Prospective et Territoires
Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée

L'analyse de durabilité systémique et prospective (ADSP) est une approche basée d'une part sur l'expérience du Plan Bleu impliqué depuis plus de quinze ans dans des études systémiques et prospectives et ultérieurement dans des travaux sur les indicateurs pour le développement durable et, d'autre part, sur l'expertise de S. Bell et de S. Morse dans les indicateurs de durabilité, la réflexion systémique et l'analyse participative.

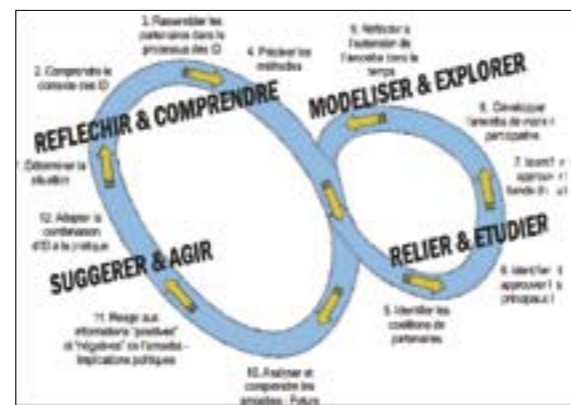
Mise en œuvre dans le cadre du Programme d'Aménagement Côtier (PAC) du Plan d'Action pour la Méditerranée, l'ADSP a été utilisée dans les PAC « Malte » et « Liban ». Elle est en cours dans les PAC « Algérie » et « Slovaquie », en projet dans les PAC « Espagne », « Chypre » et « Maroc ». L'ADSP fait actuellement l'objet d'une ré-évaluation et d'une formalisation qui donnera lieu à la publication d'un manuel didactique (mai 2005).

L'ADSP a pour objectif de décrire, évaluer et explorer le niveau de durabilité d'un éco-socio-système côtier dans le passé, le présent et l'avenir, à l'aide d'indicateurs. Elle fournit aux acteurs un outil d'aide à la décision pour définir les politiques à mettre en œuvre pour atteindre un avenir possible et souhaitable décidé collectivement. Elle met à disposition des acteurs un tableau de bord permettant de suivre les progrès de la zone côtière considérée vers le développement durable, par le biais d'indicateurs clés décrivant les performances des politiques menées.

L'ADSP offre une approche globale et possède un caractère dynamique, prenant en compte les relations et interactions entre les indicateurs. Le système est représenté par les indicateurs choisis par les équipes et parties prenantes engagées dans l'exercice. Le contexte externe est considéré en fonction de son influence bénéfique ou nocive. Le niveau de durabilité est évalué par l'équipe selon une compréhension approfondie de la pertinence et de l'interprétation de l'information fournie par les indicateurs de durabilité choisis. Il est possible de visualiser et de surveiller dans le temps le niveau de durabilité du système à l'aide de diagrammes. Un réexamen périodique du processus est nécessaire pour prendre en compte les changements qui ont eu lieu.

La méthode se déroule en quatre phases, conçues selon

un processus d'apprentissage ouvert et participatif, en informant régulièrement les parties prenantes et en agissant de manière intégratrice et transparente. Les quatre phases peuvent être considérées comme un cycle d'apprentissage avec des périodes pour réfléchir sur et comprendre les problèmes, pour relier et étudier les préoccupations et les pratiques, pour modéliser et explorer les procédures et les indicateurs dans le temps, pour suggérer et agir en utilisant les indicateurs pour revenir ensuite à la réflexion et à la compréhension.



Identification des « faits porteurs d'avenir » des dynamiques et systèmes littoraux comme condition d'une gestion intégrée des territoires littoraux

Hélène REY-VALETTE*, Clotilde BODIGUEL** et Martine ANTONA***

A l'issue de multiples expériences de gestion intégrée du littoral, divers cadres méthodologiques tentent de formaliser les principes de sa mise en œuvre sur la base de l'exemplarité des réussites à diverses échelles, internationale (UE 1999, UNESCO 2001, IUCN 2004), nationale (DATAR, 2004) ou régionale (CESR de Bretagne, 2004). Parallèlement l'adaptation des dispositifs institutionnels liée aux principes de retrait de l'Etat et de gouvernance introduit des objectifs de transparence et de participation des acteurs. Il s'agit de favoriser la pérennité des dispositifs en accroissant leur acceptabilité, en réduisant les conflits et plus généralement en généralisant à différentes échelles des procédures de contractualisation (conventions, charte, ...) qui vont dans le sens d'une plus grande responsabilisation des acteurs. L'analyse des logiques et des perspectives de la gestion intégrée du littoral nécessite de dépasser ces bilans d'expériences en dégagant les facteurs structurants des dynamiques. Ainsi les conditions à long terme de la gestion intégrée doivent être re-situées par rapport aux logiques d'évolution des politiques de régulation de la croissance puis de promotion du développement durable mais aussi à l'ensemble des tendances structurant la dynamique des territoires littoraux (démographie, modèle de consommation, territorialisation des conflits, tertiarisation de l'économie, norme d'urbanisation et conditions de vie...), encore appelées « faits porteurs d'avenir » par la prospective. Un cadre d'analyse systémique de la gestion intégrée sera ainsi élaboré hiérarchisant les niveaux d'interactions en montrant le caractère transversal de cette politique. L'importance successivement accordée au capital technique, au capital humain et à présent au capital social comme facteurs de croissance offre une première clé de lecture conjointement à l'évolution de l'action publique, passant d'une logique interventionniste et d'une organisation hiérarchique de l'Etat à la problématique actuelle de la gouvernance rendant compte du pluralisme des décideurs dans un contexte de libéralisation, de décentralisation et de contractualisation des politiques publiques. Du point de vue de la territorialisation des dynamiques économiques, après la logique des pôles de croissance qui cherchait à bénéficier d'externalités positives du fait de la concertation spatiale, on a assisté ensuite à une phase dite de métropolisation caractérisée par une extension spatiale de l'activité associée à une logique de hiérarchisation des espaces et de mise en réseau dans des situations souvent conflictuelles. Dans ce contexte, la gestion intégrée permet de réintroduire une logique de planification des activités qui s'accompagne le plus souvent d'une spécialisation sectorielle des espaces, dont il convient d'évaluer les effets (Bodiguel et Rey-Valette, 2004, Commissariat Général au Plan, 2004). Déjà éprouvée dans le cas de la gestion des zones lagunaires en Méditerranée (Rey-Valette, 2002) la généralisation de ce type de grille de lecture constitue un outil méthodologique intéressant pour

faire ressortir les tendances lourdes, les facteurs structurels que Braudel dénommait « histoire immobile ». La mise en évidence de ces facteurs structurels permet d'identifier des besoins et des formes spécifiques d'apprentissage, en particulier dans le domaine des institutions et des représentations où les rythmes et mécanismes d'évolutions sont spécifiques, dès lors que l'on pose comme hypothèse que le caractère asynchrone de certaines de ces dynamiques constitue bien souvent un facteur de blocage endogène difficile à saisir.

BIBLIOGRAPHIE

- BODIGUEL C. et REY-VALETTE H. (2004). Gestion intégrée du couple pêche-tourisme sur le littoral : réflexion prospective selon le degré de spécialisation des territoires. Communication au colloque « Pêche et Aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral ». Nantes 21-23 janvier 2004, 13 p.
- CESR de Bretagne (2004). Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne. Rapport du Conseil Economique et Social. Commissariat Général au Plan (2004). Les conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains : un enjeu de débat public. premiers résultats du groupe. Groupe MANON. Les quatre pages. Commissariat Général au Plan n° 1 Mars 2004, 4 p.
- DATAR (2004). Construire ensemble un développement équilibré du littoral. La documentation Française. 155 p.
- REY-VALETTE H. (2002) Revue des questions et des travaux relatifs aux lagunes méditerranéennes. La composante Sciences Sociales. In Environnement, politiques publiques et dynamique des activités littorales. Travaux et questions des sciences sociales. Rey-Valette H., Cormier-Salem M.C., Point P. et Antona M. Eds. Sci. Océanis, vol 28 1-2, 327-348.
- UE (1999). Vers une stratégie européenne d'aménagement intégré des zones côtières (AIZC). Principes généraux et options politiques. Document de réflexion. 28 p. + annexes
- UICN (2004). La conservation du littoral. Eléments de stratégie politique et outils réglementaires. Shine C. et Lefebvre C. Eds. Sci. UICN Ed. Paris, 112 p.
- UNESCO (2001). Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières. Guide méthodologique. Vol II. Coll. Manuel et Guides n° 42. 64 p.
- MOTS CLÉS : Littoral, action collective, politique publique, prospective, gouvernance, GIZC,
- * LASER - CEP Université de Montpellier 1, Faculté des Sciences Economiques, CS 79606 - 34960 Montpellier Cedex 2
helene.rey-valette@univ-montp1.fr
- ** Institut du Développement Durable et des Ressources Aquatiques
135 rue Nivose 34000 Montpellier: bodiguel@iddra.org
- *** CIRAD-TERA Av. d'agropolis. 34000 Montpellier - antona@cirad.fr

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse, un outil opérationnel au service de la gestion intégrée de la zone côtière

Pierre BOISSERY, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
Immeuble le Noailles, 62, la Canebière - 13001 Marseille
tél. 04.96.11.36.11 fax 04.96.11.36.00 E-mail: pierre.boissery@eaumc.fr

Parmi les nombreuses réglementations et lois portant sur l'aménagement et la gestion de la zone côtière, la loi sur l'Eau de 1992 se démarque des autres textes en recommandant que les politiques de gestion, de protection et de mise en valeur des milieux aquatiques concernant les eaux douces et les eaux côtières soient menées avec cohérence et continuité.

Dès lors, la mer Méditerranée ne doit plus être considérée comme l'ultime milieu récepteur des apports et des rejets des bassins hydrographiques qui la bordent, mais elle doit s'y intégrer en matière de gestion.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranéen Corse, outil de planification qui découle de la loi sur l'Eau de 1992, inscrit le littoral dans la logique et la cohérence d'un pilotage de l'amont par l'aval. Les objectifs de qualité qui lui sont assignés seront ainsi répercutés et pris en compte dans les territoires ou sous bassins amonts qui le bordent. Le SDAGE reconnaît le littoral comme un milieu de très haute valeur patrimoniale sur lequel un objectif permanent de préservation et de restauration des écosystèmes littoraux doit être reconnu. Cet objectif général intègre d'autres préoccupations que la seule qualité de l'eau. Il concerne également l'organisation des usages liés à l'eau et au milieu aquatique.

Pour l'atteindre et compte tenu des nombreuses lacunes existantes, absence de cadre géographique de référence, de données sur la qualité des milieux, d'outils méthodologiques (grilles de qualité, plate-forme de modélisation des courants côtiers méditerranéens, principes cohérents d'aménagements physiques du littoral, mesures réglementaires de protections...), de nombreuses démarches et études ont été engagées au cours des dernières années. Elles ont permis une évolution notable des actions concrètes en faveur de la protection de la mer Méditerranée qui se matérialisent aujourd'hui par le développement des outils de gestion locale. Ainsi, à ce jour, on comptabilise près d'une cinquantaine de démarches en cours ou en projet contre moins d'une dizaine il y a quelques années.

Les nouvelles obligations liées à la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau 2000/60/CE et l'obligation qui est faite au pays membres de l'Union Européenne d'atteindre à l'échéance 2015 le bon état écologique des milieux aquatiques, milieu marin compris, renforcent les initiatives prises ces dernières années tout en demandant un effort supplémentaire en terme de moyens techniques et financiers.

Évaluation économique de la gestion des usages récréatifs sur le littoral Application à la Gironde

DEHEZ Jeffrey¹, RAMBONILAZA Mbolatiana²
CEMAGREF, Unité « Aménité et Dynamique de l'Espace Rural »,
50 Avenue de Verdun, Gazinet - 33612 Cestas Cedex

Au delà de leurs fonctions écologiques et de leur rôle en matière de développement commercial et industriel, les zones côtières sont depuis longtemps perçues comme des espaces de liberté et de dépaysement. Cette attraction s'exprime tout d'abord au travers des flux de fréquentation touristique : en France, le littoral reste une destination de loisir privilégiée qui enregistre encore 382 millions de nuitées en 2003³. Le phénomène concerne également les populations locales, à la recherche d'un cadre de vie de qualité. Cette dernière composante ne doit pas être négligée puisque, à l'horizon 2030, certaines projections anticipent un accroissement de la population des départements littoraux de 3,4 millions d'habitants⁴.

Pour répondre à cette demande, les pouvoirs publics ont instauré un ensemble de mesures qui ont, entre autres, abouti à la constitution d'un réseau d'espaces protégés.

La qualité de l'accueil, la sécurité des individus et la protection du milieu sont toutes des questions qui motivent une gestion active sur ces espaces. Or, ces actions mobilisent des ressources et génèrent des bénéfices dont on prend encore très mal la mesure. D'une part, les informations relatives aux coûts sont fréquemment dispersées entre de multiples intervenants. D'autre part, les services récréatifs échappent encore assez largement à toute forme de valorisation par le marché. Ces éléments sont autant d'obstacles à une utilisation durable du littoral.

Dans ce contexte, notre communication se propose de revenir sur l'évaluation économique des usages récréatifs dans une perspective de gestion intégrée des zones côtières. Nous illustrons nos propos à l'aide d'une étude menée sur le département de la Gironde.

Cette façade maritime affiche un caractère naturel exceptionnel qui est, en partie, le résultat d'une intervention forte des pouvoirs publics⁵. Les fonctions récréatives ont toujours occupé une place importante au point notamment d'élaborer des dispositifs spécifiques (tels que les « Plans Plages »). Nous tenterons d'en tirer des enseignements pour la valorisation d'autres portions de côtes.

Notre analyse économique s'appuie sur un cadre qui intègre à la fois l'offre et la demande.

Sur le plan de l'offre, nous accorderons une attention particulière aux coûts de production, pour lesquels les évaluations agrégées compléteront les approches micro-économiques. Ainsi, il ressort que les coûts unitaires restent faibles, malgré des dépenses globales très significatives. L'examen des variables explicatives du modèle alimente par ailleurs la discussion sur l'efficacité des stratégies d'accueil.

Sur le plan de la demande, nous exploiterons les données d'une enquête réalisée par l'Office National des Forêts pour le compte de la Mission littorale Aquitaine. L'application des techniques d'évaluation les plus adaptées à ce type d'information apportera une première évaluation des bénéfices retirés par les usagers. Nous envisagerons ensuite un rapprochement avec des estimations de la fréquentation annuelle des plages de Gironde.

Mots clefs : usages récréatifs, évaluation économique, politique publique, zone côtière protégée, Gironde.

¹ - jeoffrey.dehez@bordeaux.cemagref.fr.

² - mbolatiana.rambonilaza@bordeaux.cemagref.fr.

³ - Source DATAR.

⁴ - Source DATAR.

⁵ - Dès les années soixante dix, la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine a découpé la zone en Secteurs d'Equilibre Naturel (S.E.N.) et Unités Prioritaires d'Aménagement (U.P.A.).

Postures et méthodes des services de l'Etat dans le cadre des politiques d'aménagement durable des territoires : cas du littoral du Languedoc-Roussillon

Claude ALLET

Ancien directeur de la Mission interministérielle de l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon

Président du directoire de BRL

20 rue de Magellan 34470 PEROLS - claude.allet@impppact.com

La conduite des politiques publiques a connu des évolutions sensibles depuis une quinzaine d'années. Les politiques se déclinent territoire par territoire. Les démarches de "projets de territoire" se multiplient à différentes échelles. La convention et le contrat prennent une place accrue dans l'action publique. La logique de résultats se substitue à celle des moyens. L'information du public et le débat sont consacrés par la loi. La prise en compte des temps longs, des interdépendances entre territoires et entre politiques sectorielles s'affichent comme des exigences permanentes de l'action. Les politiques européennes renforcent leur impact sur les politiques nationales et locales.

L'exercice du rôle de l'Etat dans le champ de l'aménagement s'en trouve profondément modifié. Il se heurte aujourd'hui à une double difficulté. Il apparaît tout d'abord peu clair, incertain pour ses personnels, faute d'une nouvelle représentation collective partagée. Ce rôle exige ensuite d'avantage d'expertises et des approches à la fois transversales, prospectives et partenariales. Les contours des métiers et des méthodes se redessinent dès lors radicalement.

Cette communication a pour objet de décrire et d'analyser l'origine et l'expression de ces deux difficultés, et de jeter les bases de ce que pourraient être la posture et les méthodes des services d'un Etat moderne dans ce nouveau cadre d'action publique. L'élaboration du "Plan de développement durable du littoral du Languedoc-Roussillon" a été l'occasion d'expérimenter une démarche innovante, recourant aux outils de la prospective et à une forme renouvelée du partenariat. La communication montre les acquis et les limites de l'expérience, en traçant des voies à explorer dans le management des politiques partenariales de développement durable.

Mots clés : légitimité, interministériel, partenariat, diagnostic prospectif

Les études d'impact sur l'environnement (EIE) et les enquêtes publiques : Pourquoi et comment développer ces outils d'aide à la décision pour un aménagement plus cohérent du littoral ?

CHOBLET Claire, UMR LETG, Laboratoire Géolittomer (UMR 6554 - CNRS)

Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 Nantes cedex 3 - France - claire.choblet@univ-nantes.fr

La prise de conscience environnementale ne s'affirme véritablement en France qu'à la fin des Trente Glorieuses. Les nouveaux modes de vie, caractérisés par des pratiques plus consommatrices (de ressources, d'espace...) qu'écologiques, ont alors largement contribué à l'altération de l'environnement. La voie réglementaire s'impose à l'époque comme la meilleure, sinon l'unique solution pour en limiter les atteintes. La Loi de 1976 relative à la protection de la nature traduit cette volonté en institutionnalisant les études d'impact : c'est ainsi que les milieux côtiers, qui furent parmi les plus fortement dégradés, ont pu bénéficier d'une réglementation globale dix ans avant la Loi Littoral. Depuis presque trente ans, de nombreux décrets ont modifié ces études d'impact, améliorant et ajustant incontestablement leur contenu aux préoccupations émergentes, parmi lesquelles la concertation publique tient une place prépondérante. C'est à ce titre que fut votée la Loi Bouchardeau relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (1983), en répondant en partie aux attentes de la population en matière de participation aux décisions d'aménagement.

Cependant, malgré une application effective, des outils tels que les études d'impact et les enquêtes publiques ont-ils réellement contribué à une meilleure protection de la nature littorale et finalement à une gestion durable des zones côtières ?

L'analyse du déroulement des aménagements côtiers (exemples pris sur la façade atlantique française) révèle une efficacité contestable des deux procédures environnementales, un succès finalement partiel traduit par un décalage important entre la volonté du législateur et la pratique, décalage lui-même corrélé à la grande complexité du système littoral. Dès lors, plusieurs dysfonctionnements notables dans la mise en œuvre des études d'impact et des enquêtes publiques paraissent intimement liés à la difficulté d'appréhender la spécificité des éco-socio-systèmes littoraux, caractérisés par une grande variété et variabilité des situations (projets, acteurs, enjeux).

Après avoir souligné ces limites, quelques propositions méritent d'être entreprises pour renforcer l'efficacité des procédures : comment les valoriser ? Comment leur redonner le sens d'outil d'aide à la décision afin qu'elles ne soient plus uniquement interprétées comme des « contraintes » environnementales compromettant le développement économique ?

Par ailleurs, peut-on utiliser ces mesures pour comprendre et analyser l'espace de façon globale et non plus locale ? Enfin, selon les règles de la gouvernance, existe-t-il des alternatives au tout réglementaire pour une gestion concertée donc « intégrée » de l'espace littoral ? Une étude plus précise menée sur le Golfe du Morbihan (56) viendra illustrer ce dernier point par un exemple de gestion d'espace côtier : tant dans le cadre des projets de SMVM et de PNR que par d'autres actions concertatives, de nombreux conflits d'usages couramment associés à ces territoires convoités ont été réduits.

Mots clés : études d'impact - enquêtes publiques - aménagement - concertation - gestion

Contribution de la télédétection et des SIG à l'évaluation de la pression anthropique des littoraux de Nouvelle-Calédonie

P. DUMAS¹, G. DAVID², J.M. FOTSING³

L'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie en un Pays d'Outre-Mer a conduit à ce que l'aménagement et la gestion du littoral soient de compétence provinciale. Les pressions anthropiques croissantes sur les littoraux à mangrove et à récifs coralliens des provinces Ssud et Nord ont conduit ces deux entités à une réflexion sur le futur de leurs littoraux. La province Sud est la plus avancée en ce domaine. Un schéma d'aménagement est en cours sur la façade occidentale de la province et deux aires marines protégées, l'une sur la commune de La Foa, l'autre sur la partie sud-est de la grande terre, sont programmées en complément des îlots actuellement en réserve dans le lagon jouxtant Nouméa. Dans ce contexte, les outils télédétection et SIG ont permis de poser un diagnostic de l'état du littoral et des pressions anthropiques qu'il subit.

Nos travaux s'intègrent dans le cadre d'un travail de recherche sur les apports de la télédétection et des SIG pour la gestion intégrée de la zone côtière de la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie. Dans cette communication, on se propose d'analyser la sensibilité environnementale du littoral à partir d'indicateurs spatialisés représentatifs de diverses pressions anthropiques. La méthodologie se scinde en deux étapes. En premier lieu, par le biais du SIG, il s'agit de définir d'une manière quantitative les flux et charges azotés produits par chaque type d'activité polluante (aquaculture, urbanisation, élevage et agriculture). Dans un second temps, la cartographie de l'occupation du sol mise en évidence par télédétection permet la spatialisation de l'emprise de ces activités. Cette méthode, appliquée à l'échelle des communes de Dumbéa, Paita et Boulouparis, sur la façade occidentale de la Grande-terre néo-calédonienne, permet ainsi de dresser des cartes de la production azotée par unité de gestion du littoral. A partir de là, nous avons pu évaluer le risque d'eutrophisation par rapport aux quantités d'azotés rejetées et le degré de confinement du milieu marin. Ce diagnostic constitue la première étape d'une future gestion intégrée du littoral et de ses bassins versants dans le contexte des îles hautes de l'Outre-mer français de la zone intertropicale.

Mots clef : Indicateurs, Outre-mer, Pression anthropique, SIG, Télédétection satellitale.

¹- Université d'Orléans/ IRD-Unité Espace, centre IRD de Nouméa, BP A5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie, courriel : Pascal.Dumas@noumea.ird.nc

²- IRD-Unité Espace, Centre IRD de la Réunion, BP 172 97492, Sainte-Clotilde Cedex, courriel : gilbert.david@la-reunion.ird.fr

³- Université d'Orléans/Unité Espace, Technoparc, 5 rue du Carbone, 45072 Orléans Cedex 2, courriel : Jean-Marie.Fotsing@orleans.ird.fr

Analyse de la durabilité des territoires littoraux à partir de la définition d'une notion de « marge de manœuvre » ou « capacité territoriale »

Hélène REY-VALETTE* et Sébastien ROUSSEL**

* LASER - CEP, Université de Montpellier 1, Faculté des Sciences Economiques, CS 79606 - 34960 Montpellier Cedex 2 helene.rey-valette@univ-montp1.fr ** LAMETA, Université de Montpellier 1 & ERASME, Ecole Centrale Paris, Faculté des Sciences Economiques, CS 79606 - 34960 Montpellier Cedex 2 - rousssel@lameta.univ-montp1.fr

La gestion intégrée des territoires n'est pas seulement un processus de gestion intersectorielle intégrant des contraintes environnementales. Il s'agit d'une politique territorialisée tant du fait de la prise en compte de l'écosystème que par les pratiques de décentralisation des politiques publiques qui conduisent à des logiques de contractualisation définies à des échelles locales. Outre la question récurrente de l'articulation des échelles et de la définition d'un territoire de référence (zone de concernement) correspondant à l'unité de gestion, la logique de la territorialisation nécessite de revisiter des notions telles que celles de flexibilité ou d'adaptabilité habituellement définies pour des acteurs et des comportements micro-économiques. Il s'agit en effet de définir des indicateurs capables de rendre compte des propriétés de « flexibilité » ou d'adaptation des territoires littoraux, en fonction d'une définition opérationnelle de la durabilité. Cela suppose de s'interroger sur les facteurs et les propriétés de résilience des systèmes permettant de définir une « flexibilité » territoriale. Cela suppose aussi de pouvoir rendre compte des différentiels entre les vitesses de changement et les délais de réaction des réponses données à ces changements, en fonction à la fois du niveau d'information et des délais de connaissance des changements mais aussi des mécanismes d'apprentissage et des routines générés par les systèmes de gestion. On proposera ici comme piste de travail, le concept de marge de manœuvre ou de capacité territoriale en tant que tentative de transposition d'éléments de la démarche d'analyse micro économique de Sen (1993)¹ à celle méso économique des territoires. La notion de marge de manœuvre ou de capacité territoriale peut alors être appréhendée comme la résultante d'un ensemble de dotations et de capacités de gestion de zones littorales qui permet de prendre en compte les évolutions possibles en fonction de seuils de ressources par rapport auxquels des niveaux de vulnérabilité peuvent être définis.

Rey-Valette H., Cormier-Salem M.C., Point P. et Antona M. Eds. Sci. (2002) Environnement, politiques publiques et dynamique des activités littorales. Travaux et questions des sciences sociales. Océanis, vol 28 1-2, 348

SEN A. (1993). Ethique et Economie, et autres essais. PUF Ed. Coll. Quadrige, 364 p.

Mots clés : Capacité ; Flexibilité ; Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) ; Indicateurs de durabilité ; Systèmes

¹- A l'échelle de l'individu la capacité est définie comme le sous ensemble des fonctionnements par rapport à l'ensemble des possibles dans l'absolu. La définition de ce sous ensemble suppose que l'individu a la liberté de choisir, liberté qui dépend alors des dotations dont dispose l'individu et des opportunités sociales qui conditionnent l'accès aux besoins nécessités par ces fonctionnements.

Projet territorial et gestion intégrée : le cas de la Baie de la Somme

B. KALAORA, Conseiller CERL, Prof.de Sociologie à UPJV d'Amiens
Octobre 2004

Le point de vue développé est celui d'un spectateur engagé. (un acteur de la conservation au CERL mais aussi un universitaire) qui profite de l'opportunité de ce colloque pour proposer des pistes de réflexion sur les relations entre activités de loisirs, espaces littoraux protégés et gouvernance territoriale. Dans la mesure du possible je m'appuierai sur l'exemple de la Baie de Somme bien que je ne sois en aucun cas un spécialiste de ce terrain Je vous livre donc dans un premier temps l'esquisse de ma communication.

La multiplication des activités sur le littoral, la superposition et entremêlement des territoires liés au fait que divers usagers utilisent le même espace ont des conséquences majeures d'un point de vue social (conflits d'usage et de valeurs) comme écologique (dégradation d'écosystèmes). Des conflits récurrents opposent par exemple promeneurs aux chasseurs, promeneurs aux VTT, cavaliers et promeneurs qui posent aux gestionnaires la question de la compatibilité de certains usages et à travers elle le type de gestion à mettre en œuvre. Mais ces questions ne peuvent être pensés indépendamment des territoires où se déroulent ces différentes activités. En effet dans les zones humides les territoires de chasse sont imbriqués dans des réseaux de chemins supports de randonnée, les cours d'eau ne sont accessibles aux pêcheurs que via des cheminements où à travers des parcelles sur lesquelles d'autre chassent ou se promènent, les itinéraires de randonnée pédestre, équestre, en vélo, en motos, en 4x4 ou autres (les innovations d'engins mobiles de loisirs « verts » sont un secteur en pleine expansion) ne cessent de se croiser et de se superposer. Ce phénomène de mobilisation d'espace est sans cesse croissant car lié à l'expansion de la mobilité dans les activités de loisirs.

Ces superpositions soulignent la nécessité d'une gestion globale liant la problématique des usages à celle des territoires. La notion de territoires d'usage semble devoir être approfondi pour réguler et gérer des activités non toujours compatibles entre elles tout en prenant en compte les effets manifestes ou latents de ces activités sur les systèmes écologiques en jeu dans chacun des territoires concernés. Il convient alors de définir et d'identifier des espaces pertinents d'action en fonction de la complémentarité ou non des usages à différents niveaux d'intégration (écologique, paysager,

économique, social, foncier etc.) et d'échelle (communale, intercommunale, départemental, régional, national, européenne). Dans une telle perspective, il devient primordial d'avoir une vision territoriale et stratégique des différents projets à mettre en œuvre afin que ces derniers s'intègrent durablement à la vie d'un territoire, c'est à dire, sur différents plans, économiques, environnementaux, paysagers, sociaux.

Cette démarche est réflexive au sens où elle mobilise différents registres de compétences, en termes de connaissances des impacts des projets, des flux de fréquentation qu'ils vont générer, des conséquences indirectes sur les équilibres des écosystèmes et sur les dynamiques spatiales (développement territorial inégal par exemple) mais aussi de démocratie, sur la manière dont localement sont introduits les projets et le type de coopération et de partenariat à établir entre les différents acteurs (collectivités, structures intercommunales, acteurs institutionnels tels que Sports et Loisirs, associations locales, prestataires de services, promoteurs, usagers etc) pour leur appropriation. Elle vise à une compréhension systémique du territoire, des interdépendances et des interactions entre activités et milieu dans une perspective non seulement fonctionnaliste ou instrumentale de l'aménagement.

Résumé de l'étude « l'agriculture du littoral : sa place et ses enjeux »

François LEFEBVRE (CNASEA)

Si l'évocation du littoral fait surgir de nos souvenirs des images ensoleillées de vacances et de farniente, la réalité rappelle, par les chiffres, que l'activité touristique n'est qu'un des aspects de l'économie des régions côtières. L'agriculture est largement présente sur le littoral. Elle y occupe près de la moitié de l'espace. Son étude apparaît dès lors particulièrement pertinente.

L'agriculture est en perte de vitesse sur le littoral, et même si le phénomène est national, il est amplifié sur les bords de mer. Les 1000 dernières installations aidées d'agriculteurs sur le littoral ont ainsi nécessité cinq longues années. Les installations du littoral ne représentent plus que 3.5% du total des installations. Il est vrai qu'avec l'urbanisation galopante de nos côtes, l'agriculture du littoral s'apparente de plus en plus à l'agriculture périurbaine. Ceci pouvant expliquer la faiblesse des installations agricoles.

Pourtant, l'analyse des 1000 dernières installations aidées a montré le caractère spécifique de l'agriculture du littoral. Les agriculteurs de la bordure côtière sont d'abord soumis au climat particulier des bords de mer. Ce climat explique évidemment en partie les choix des agriculteurs dans leurs productions. Citons par exemple la viticulture sur l'arc méditerranéen ou l'élevage bovin sur les côtes normandes. Les agriculteurs « littoraux » sont également soumis à une pression foncière plus vive qu'ailleurs qui explique que leurs exploitations y sont de taille réduite. Ils répondent à cet inconvénient par leur spécialisation dans des productions agricoles peu gourmandes en espace telles que le maraîchage ou l'horticulture et portent leur choix sur des productions de qualité, notamment en viticulture, gages d'une forte valeur ajoutée. Les chefs d'exploitation du littoral cherchent aussi à s'adapter et à tirer profit de l'afflux touristique à l'immédiate proximité de leurs fermes : la diversification et plus particulièrement la vente directe sont ainsi largement répandus.

Mais attention, l'agriculture du littoral n'est pas une. Elle est au contraire, ce travail l'a montré, très diverse. Difficile de comparer en effet un éleveur bovin du Nord dont l'exploitation dépasse les 100 hectares avec un horticulteur des Alpes-Maritimes travaillant sur 2000 mètres carrés. Pourtant un élément essentiel les rapproche : l'environnement. On le sait, le littoral est riche

de diversité aussi bien sur le plan de la flore que de la faune. Riche, certes, mais aussi extrêmement fragile et sensible aux pollutions humaines. L'environnement est considéré par les agriculteurs comme une contrainte puisque la plupart d'entre eux sont soumis à des réglementations de plus en plus sévère. Mais l'environnement est aussi vu comme un atout. Un atout pour leur cadre de vie ou un atout économique (tourisme). Les chefs d'exploitations sont du reste nombreux à participer à l'amélioration de leur environnement proche par des actions volontaires. Mais si l'agriculture est un excellent gestionnaire de l'espace, elle reste néanmoins une source de pollution du littoral via les engrais et pesticides et ce malgré les efforts déjà réalisés.

Si beaucoup reste pessimiste quant à l'avenir de l'agriculture sur nos côtes, tous désirent la maintenir et souhaitent que « leur littoral » soit préservé. Mais l'avenir du littoral passe aussi par la mobilisation des acteurs locaux. La transmission d'un littoral préservé et d'une agriculture vigoureuse et respectueuse de l'environnement nécessite dans ce cadre une concertation entre ces acteurs y compris les agriculteurs et la mise en place de démarches et projets communs.

Enjeux sociétaux d'une programmation culturelle des espaces littoraux

MARCEL Odile

Faculté de Philosophie, Université Lyon III et Conseil Scientifique du Conservatoire du Littoral

5 rue Leredde, 75013 - tél. 01 56 61 00 34 - odile.marcel@wanadoo.fr

La mise à disposition des territoires littoraux pour les masses saisonnières aimantées par une demande sociale de loisirs et de tourisme tend à faire basculer les régions littorales dans une économie de consommation qui dévaste les sociétés locales et tend à faire disparaître, à terme, la ressource elle-même. Dans le contexte de cette nouvelle urgence imposée à ces régions, la gestion intégrée des territoires littoraux en est à ses premières expériences. Ses enjeux économiques sont identifiés. La dimension sociétale, culturelle et politique de ces nouvelles pratiques est pressentie par les acteurs mais encore insuffisamment explicitée, partagée et communiquée. De fait une transaction semble nécessaire pour que les identités locales trouvent dans cette demande une occasion de valorisation et de diffusion, base sur laquelle définir des règles de sociabilité, d'échange marchand et de comportements durables.

Pour cela, la programmation culturelle de l'activité touristique reste une dimension essentielle, actuellement largement sous équipée en moyens humains intellectuels et culturels. Cette programmation exige en effet une communication de connaissances et d'évaluations de type historique, économique et social qui nécessitent des recherches et une grande exigence de formulation dans la diffusion. Les actuels dépliants qui multiplient la visualisation de l'offre en ont certes amélioré la présentation, pas toujours le fond.

Des expériences-pilotes existent, parmi lesquelles on peut citer les îles de Porquerolles-Port Cros et l'île de Tatihou, à hauteur des enjeux.

Comment transmettre la mémoire d'un passé en voie de disparition et de transformation, qui forme l'assise des identités locales et l'enjeu de la visite elle-même ? Comment l'objectif d'attirer de nouveaux visiteurs se compose-t-il avec les impératifs de la vie locale, sinon en retravaillant ce qui forme la base commune d'une société : son histoire, son actualité et ses projets ?

Le pilotage territorial suppose que soient identifiés les objectifs de cette gestion intégrée : à la croisée des finalités environnementales, économiques et sociales. La maîtrise de cette dernière dimension appelant des moyens culturels à la hauteur de l'ambition définie.

La réponse des stations balnéaires françaises aux nouvelles formes de gestion du littoral. Exemples nordiques et atlantiques

FOUGNIE Sébastien

Géolittomer - LETG CNRS6554

Tél. 06-86-89-56-29 sebastienfougnie@hotmail.com

Cette présente communication entend montrer la dynamique actuelle des stations balnéaires guidée par les principes nouveaux de l'aménagement touristique du littoral. S'inscrivant dans le cadre d'une thèse de doctorat de géographie, nous nous appuyons sur des exemples précis, situés sur les façades atlantique et nordique, afin de définir une tendance générale, une prospective d'ensemble de la mutation qui s'opère actuellement.

Nous nous pencherons, dans un premier temps, sur la succession de différentes périodes d'aménagement ayant façonné le paysage balnéaire actuel. Le tourisme balnéaire, l'urbanisme et l'environnement littoral (la nature littorale) constituent les trois thématiques majeures de l'aménagement. En effet, leur gestion et leur conception politiques n'étaient pas les mêmes au moment de la fondation des stations, durant les années 30 puis les années 60. Par exemple, le tourisme balnéaire, s'il fut considéré comme une entreprise essentiellement privée au 19^{ème} siècle, il devint un enjeu social et étatique durant les années 60. L'art de construire une ville et de la gérer a également connu des phases successives en presque deux siècles. De même, la conception de la notion de « nature littorale » a-t-elle évolué : si la nature « sauvage » originelle a été façonnée pour recevoir le projet touristique du 19^e siècle, cette dernière a subi l'agression du tourisme de masse avant de se voir réhabilitée depuis quelques années. Qu'en est-il aujourd'hui de ces trois conceptions au regard d'un développement durable, qui tend à s'imposer dans la plupart des actions politiques ?

Il importe de considérer quelles en sont les conséquences spatiales pour les stations balnéaires. En s'intéressant aux différentes innovations en terme de gestion des stations, on peut déterminer trois tendances nettes : celle de l'intersaisonnalité, de l'intercommunalité et de l'interdisciplinarité. Devenues des leitmotivs puissants des programmes politiques locaux, ces tendances se traduisent par des actions concrètes, dont nous donnerons quelques exemples. De fait, c'est la notion même de station balnéaire qui change. On ne peut plus considérer l'aménagement sous le simple aspect de la « mono-activité balnéaire », ni à l'échelle de la commune, ni en éludant la multiplicité et l'interdépendance des disciplines concernées. Nous verrons comment cela

se traduit spatialement dans le système station qui s'en trouve bouleversé.

Se pose alors la question du devenir des littoraux touristiques. Vers quel littoral se dirige-t-on, au regard de cette mutation actuelle ? Une nouvelle entité se dégage : la station littorale intégrée à un système touristique élargi et concerté. La station devient un des pôles constitutifs d'un schéma de développement touristique, dont le pays semble être une échelle territoriale, ou pour le moins identitaire, pertinente. Ce schéma est d'essence empirique, et théorise, synthétise les tendances actuelles de l'aménagement touristique des littoraux ; il ne constitue en aucun cas un programme d'aménagement. Nous aborderons d'ailleurs les difficultés ou blocages en émanant. Mais pourrait-il le devenir ? Permettrait-il d'offrir un outil cohérent pour les gestionnaires ? Il nous semble qu'il constitue en tout état de cause, un outil d'analyse pertinent de la mutation actuelle de nos littoraux, un outil prospectif.

Mots clés : Station balnéaire, tourisme durable, aménagement touristique, pôle touristique, gestion concertée.

Structure et dynamiques de la « mer côtière » : implications en matière d'analyse et de prospective (exemple du golfe de Gascogne franco-espagnol)

Brice TROUILLET et Jean-Pierre CORLAY

LETG Géolittomer (UMR 6554 du CNRS)

IGARUN (Université de Nantes) BP 81 227 - 44 312 NANTES Cedex 3

brice.trouillet@humana.univ-nantes.fr jp.corlay@wanadoo.fr Tél. 02 40 14 11 62

Parallèlement à l'évolution des techniques maritimes qui offre de nouvelles perspectives, la mise en place et le renforcement du nouveau droit de la mer ces dernières décennies révèle un profond changement des rapports espace marin/société. Sous les effets combinés de la littoralisation des activités, de la maritimisation de l'économie et de la marinisation des ressources, la demande soutenue en espace et en ressources révèle de puissants enjeux qui ne cessent de croître en mer côtière, espace marin mal connu et insuffisamment pris en compte qui se singularise à petite échelle par des spécificités perceptibles sous les angles croisés de la nature et de la société.

S'appuyant sur un travail de thèse et les études réalisées dans le cadre de l'un des axes de recherche privilégiés du laboratoire LETG Géolittomer (« Étude des littoraux et des dynamiques territoriales de la mer côtière et de l'océan »), une analyse fine et à différentes échelles de la mer côtière dans le vaste ensemble spatial formé par le golfe de Gascogne franco-espagnol, riche en éléments de comparaison, permet de dresser un double constat. D'une part, si les processus de construction territoriale sont particulièrement actifs en mer côtière, ils revêtent de multiples formes (usages traditionnels et nouveaux diversement combinés) qui se matérialisent dans l'espace selon une large gamme de nuances : de la partition réglementaire à l'occupation physique permanente, du quota de pêche à la cage piscicole, du périmètre de protection au récif artificiel. D'autre part, la mer côtière se présente sous la forme d'une marche territoriale dévoilant une structure et des dynamiques marquées par des continuités et des ruptures, perceptibles à différentes échelles de temps et d'espace, mêlant l'endotopique et l'allotopique. Ces hétérogénéités structurelle et dynamique impliquent de percevoir la mer côtière, non comme une façade marine uniforme et continue, mais comme une somme de sous-ensembles composites animés par des dynamiques propres, qui articulent et supportent des projets et représentations variables.

Ce constat s'avère lourd de conséquences en matière de gestion des zones côtières, de leurs ressources et des sociétés humaines qui en dépendent, puisque chaque mer côtière révèle des enjeux propres plus ou moins intégrés (d'un point de vue spatial, fonctionnel et décisionnel) à des problématiques globales à l'interface entre nature et société. Au final, une proposition méthodologique (grille de modèles) vise à permettre la prise en compte de la (géo-) diversité des mers côtières, induisant, dans le cadre d'une démarche prospective, des attitudes de gestion adaptées à leur développement durable.

Mots clés : mer côtière, ressource, dynamique, territoire, golfe de Gascogne

Environnements littoraux et aménagement durable: cas du littoral méditerranéen et atlantique. Maroc.

Majid MANSOUR, Chargé de recherche. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme. Av. Allal Fassi. BP 6215.

Rabat, Maroc. Tél. + 212 37 77 16 24. Fax: + 212 37 77 50 09. E-mail: majidmansour@hotmail.com

Le Maroc possède un vaste territoire maritime. Au Nord, les côtes méditerranéennes s'étendent sur 512 kilomètres. À l'Ouest, la façade maritime de la côte atlantique représente 2934 kilomètres. Le littoral méditerranéen et atlantique constitue un milieu original, où se succèdent une grande variété de paysages littoraux: plages et accumulations meubles, côtes rocheuses anciennes et récentes, embouchures des oueds, lagunes, vasières et sebkha. Tout au long des côtes marocaines les ressources halieutiques sont abondantes. La dégradation du littoral et la pollution de l'eau sont des facteurs de raréfaction de certaines espèces.

Des disparités importantes caractérisent le développement de l'espace littoral.

- La côte méditerranéenne est généralement pauvre, peu désenclavée, isolée du reste du pays par les reliefs imposants de la chaîne montagneuse du Rif. Le développement industriel et touristique y reste très limité. Le tourisme ne mobilise que la population locale.
- Le littoral atlantique concentre les principales agglomérations et la majorité des activités économiques. Ces activités engendrent un phénomène de littoralisation.

La population urbaine du littoral atlantique n'a cessé de croître depuis le début du siècle. Elle représentait 19,4% en 1936, 29% en 1960 et 42,8% en 1982. De nos jours, le taux d'urbanisation atteindrait 54%.

L'évolution urbaine a été remarquable entre les années cinquante et les années quatre-vingt-dix ; elle a entraîné une érosion des côtes liée à la fois aux extractions de sable, l'urbanisation et la fréquentation accrue des plages.

Une très forte pression est exercée sur le milieu côtier par l'urbanisation. Les responsables, partagés entre le souci d'encourager l'investissement, ne sont pas toujours en mesure de formuler des arbitrages qui prennent en considération la composante environnementale dans un milieu à évolution rapide. À l'accroissement de la demande immobilière et touristique s'ajoute une organisation anarchique de l'espace littoral qui aboutit à des formes d'occupation linéaire. On observe une privatisation progressive du littoral par acquisition parti-

culière de résidences. Les aménagements trop proches de la ligne de rivage aggravent le phénomène d'érosion et le recul du trait de côte.

En ce qui concerne l'étude juridique et institutionnelle, on peut constater qu'actuellement, les zones côtières sont régies par une simple circulaire du Premier Ministre datant de 1964, relative au développement touristique du littoral. Les zones humides ne bénéficient d'aucun statut juridique. La grande majorité des zones humides fait partie du domaine public de l'état (article 1er du DAHIR du 1/7/1914 modifié). Pour les zones côtières humides, le Maroc n'a pas ratifié la convention de Ramsar de 1971 relative à la protection de ces zones. Cette convention reste sans valeur juridique, mais peut faire référence en la matière. Les documents d'urbanisme contraignent à tenir compte des prescriptions contenues dans cette convention avec pour exemple, quelques zones humides côtières du littoral de la Méditerranée orientale (SIBE). Un droit propre au littoral va émerger ce qui va constituer un véritable point de départ d'une réflexion sur l'aménagement des côtes. Ce projet est largement inspiré des lois françaises sur la protection du littoral, d'où la nécessité de son adaptation au contexte social, économique et institutionnel marocain.

Action publique et nouveaux usages du littoral en Languedoc-Roussillon : évolutions et interactions

AUDOUIT Christelle, Doctorante en géographie : Allocataire de recherche Région Languedoc-Roussillon ; programme de recherche " Systèmes Côtiers et Lagunaires " - E-mail : ch.audouit@infn.fr

REAU Marion, Doctorante en science politique: Allocataire de recherche Région Languedoc-Roussillon ; programme de recherche " Systèmes Côtiers et Lagunaires - E-mail : mreau@univ-montp1.fr

C'est à travers une approche interdisciplinaire géographie - science politique que sera analysée l'évolution conjointe de l'action publique et des usages sur le littoral du Languedoc-Roussillon, à l'échelle régionale et locale.

Comme beaucoup d'espaces littoraux, celui du Languedoc-Roussillon connaît une compétition accrue entre les usages. La régulation des usages et de leurs conflits sur l'espace littoral se pose donc de façon aiguë aux acteurs publics de cette région.

Le développement touristique du Languedoc-Roussillon connaît dans les années 60 l'intervention organisatrice et rationalisatrice de l'État, au travers d'une mission interministérielle d'aménagement (Mission Racine), donnant naissance à huit stations touristiques, mais aussi à la réservation d'espace non aménagés qui constituent aujourd'hui des objets de convoitise potentielle importants. Aujourd'hui, cette action étatique verticale a laissé place à une nouvelle mission interministérielle repositionnée dans un contexte décisionnel plus polycentrique, dans lequel les collectivités locales et autres groupes d'acteurs participent activement à la gestion de ces espaces pour accompagner l'émergence de nouveaux usages.

Au travers d'un bilan de l'action de la première mission, qui montre la mise en place de pratiques de gestion et de représentations de ce territoire et de ces usages, nous montrons que la configuration de l'action publique actuelle découle de cet héritage. Néanmoins, la décentralisation et la contractualisation président aujourd'hui à la création de nouvelles structures de gestion locales (syndicats mixtes, comités de pilotage, etc.).

Le site des Coussoules sur la commune de Leucate fera l'objet de notre étude de cas sur l'action de la nouvelle mission en ce qu'elle coordonne les différents intervenants qui gèrent cette portion du littoral. D'autres sites lagunaires seront étudiés afin de rendre compte de l'évolution de l'action publique sur ce territoire régionale.

La rationalisation des usages permet une cohabitation harmonieuse de différentes activités (tourisme, pêches...) sur un même espace dans le respect du développement durable. Dans une approche prospective, nous évoquerons une démarche de définition de seuils de pressions de ces activités, outils plus ou moins utilisés par les gestionnaires du littoral.

Urbanisme balnéaire et aménagement du littoral Sables-d'Or-les-Pins (Côtes-d'Armor, 1924) : un modèle précurseur de cohérence territoriale

Roland VIDAL

Longtemps ignorés, voire redoutés, les longs cordons dunaires qui bordent une grande partie du littoral français ont été l'objet, à partir du XIXe siècle, d'un intérêt aussi soudain que spectaculaire. Ces lieux, que Alain Corbin a qualifiés de "territoire du vide", sont ainsi devenus l'espace où s'est développé le phénomène urbanistique le plus original que la France, et une bonne partie de l'Europe occidentale, n'avaient connu de toute leur histoire.

A la suite de Brighton, en Angleterre, et de Deauville, en France, les stations balnéaires se sont multipliées en quelques décennies pour se compter en centaines au début du XXe siècle. La découverte du littoral, devenu "désirable" avec la vogue des bains de mer qui l'a accompagnée, s'est donc très rapidement traduite parce que Dominique Rouillard a comparé à une véritable "colonisation".

Cette colonisation, qui se traduit formellement par l'adoption quasi-systématique d'un plan répétitif en forme de quadrillage, fut étroitement liée à l'intérêt exclusif que portaient les promoteurs pour les relations entre la station et la plage et, corrélativement, à leur total désintérêt pour l'arrière-pays, autant que pour les pratiques sociales qui s'y exerçaient.

Dans cette grande monotonie, quelques stations sont apparues comme des exceptions significatives. Parmi elles, une station des Côtes-d'Armor, Sables-d'Or-les-Pins, mériterait d'être présentée aujourd'hui comme un modèle à étudier de près.

Conçue par des architectes-paysagistes (les frères Treyve), Sables-d'Or est issue d'un projet dans lequel la dimension paysagère, comprise dans un sens culturel autant que naturel, a été prise en considération à l'échelle du territoire et en amont des grandes orientations traduites par son plan d'urbanisme ; alors que dans le même temps et a contrario, les quelques stations balnéaires dans lesquelles étaient intervenus des paysagistes, avaient vu le rôle de ces derniers réduit à un simple travail de "décoration végétale" élaboré a posteriori.

Le côté précurseur de ce souci de cohérence territoriale se traduit aujourd'hui par l'aspect singulier de cette station qui, au lieu de "bétonner" son front de mer

pour affirmer une vocation purement balnéaire, met en avant sa vocation de "ville-jardin de bord de mer" en développant une offre touristique à la fois écologique et culturelle, largement tournée vers l'arrière-pays et ses composantes architecturales et naturelles.

Sables-d'Or-les-Pins, à l'échelle du territoire de son implantation, a ainsi préfiguré le travail de réflexion et les schémas d'aménagement mis en œuvre après la seconde Guerre Mondiale sur la côte landaise ou, dans le cadre de la Mission Racine, sur la côte languedocienne.

Elle prouve aussi qu'un projet de petite envergure (une centaine d'hectares), s'il est conduit avec un souci d'intégration territoriale, ce qui est en principe le propre d'une approche paysagiste, peut avoir un impact positif sur la perception, le vécu et l'organisation d'un territoire beaucoup plus vaste.

Avec aujourd'hui 80 ans d'existence, elle constitue un terrain d'observation exceptionnel sur lequel l'impact à long terme d'un projet d'aménagement peut être évalué avec un recul conséquent, par-delà les phénomènes de mode ou l'évolution des pratiques sociales. Elle constitue aussi un cas d'école qui reste d'actualité, tant il est vrai que gérer le littoral c'est avant tout gérer la demande touristique et les pressions qu'elle y exerce.

La gestion intégrée du littoral de La Réunion : de la connaissance scientifique à l'action publique, jeux d'échelles et jeux d'acteurs

Gilbert DAVID¹, Martine ANTONA², Aurélie BOTTA³, William's DARE⁴, Jacques DENIS⁵, Laurent DURIEUX⁶, Marc LOINTIER⁷, Émilie MIRAULT⁸, Aurélie THOMASSIN⁹

Le littoral récifal de la Réunion est unique au monde en raison de sa taille limitée (12 km² de superficie), de la forte pression anthropique dont il est l'objet, de la somme de connaissances scientifiques accumulées depuis 30 ans sur un si petit espace, de l'intérêt que portent les pouvoirs publics et le milieu scientifique à sa gestion. Ainsi en 1999, un colloque international a-t-il été organisé sous l'égide de l'Etat, du Département et de la Région sur la GIZC, thème qui a conduit depuis à des réflexions approfondies du Comité local de l'IFRECOR et du Conseil Economique et Social de La Réunion. Un SMVM est en cours d'application dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional depuis 1995 et en 2005 une réserve naturelle englobant l'essentiel de l'écosystème récifal de l'île devrait être instaurée. Dans ce contexte, le littoral récifal de La Réunion apparaît comme un site pilote de l'action publique en matière de GIZC et l'étude des projets entrepris sur les 20 dernières années s'avère riche d'enseignements. Nous en relèverons trois majeurs :

a) l'accumulation de connaissances scientifiques sur les écosystèmes du littoral est une condition nécessaire mais non suffisante pour la réussite de l'action publique en matière de GIZC ;

b) toute action publique génère des constructions territoriales (ex le zonage des SMVM) qui se surimposent aux territoires des usages et aux perceptions territoriales des acteurs du littoral. Toute opération de GIZC exige pour réussir une concordance entre les territoires des réglementations inhérentes à l'action publique, les territoires des usages et les territoires des perceptions des acteurs.

c) la recherche de cette concordance doit être un des objectifs principaux de la GIZC afin que tous les acteurs partagent une même vision des problèmes pour mieux les résoudre. Cette vision commune des problèmes passe notamment par la réduction des distances entre les acteurs, qu'elles soient de natures géographique (entre le littoral et les bassins versants), économique (entre les différents secteurs d'activités) ou sociale.

Ce souci de réduire les distances anime deux actions de recherche pilotées par l'IRD à la Réunion. La première (VALSECOR) porte sur l'analyse des valeurs socio-économiques de l'écosystème récifal ; elle est financée par la DIREN et l'Union Européenne. La seconde (AGIL) s'inscrit dans le Réseau Terre/Espace du Ministère de la Recherche et traite de l'apport de la télédétection et des systèmes d'information environnementaux associés à la GIZC. Leurs résultats sont de deux ordres : une production de connaissances supplémentaires sur les interactions milieu/société du littoral, des méthodologies permettant de mieux mobiliser la connaissance scientifique pour l'action, dont la généralité permet d'envisager leur application sur d'autres terrains littoraux.

Mots clés : Acteurs, constructions territoriales, distances, politiques publiques du littoral, télédétection

¹- IRD, Unité Espace, Centre IRD de la Réunion, BP 172 97492, Sainte-Clotilde Cedex, courriel : gilbert.david@la-reunion.ird.fr

²- CIRAD-Tera, TA 60/15, Av. J.F. Breton, 34398, Montpellier Cedex 5, courriel : martine.antonina@cirad.fr

³- CIRAD-Tera, MRST, 100 rte Rivière des Pluies, 97492 Sainte-Clotilde, courriel : aurelie.botta@cirad.fr

⁴- CIRAD-Tera, MRST, 100 rte Rivière des Pluies, 97492 Sainte-Clotilde, courriel : william's.dare@cirad.fr

⁵- IFREMER, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement littoral, Laboratoire côtier Provence Azur Corse, Centre de Toulon / La Seyne, BP 330, 83507 La Seyne sur Mer cedex, courriel : jdenis@ifremer.fr

⁶- IRD Unité ESPACE, 500 rue J.F. BRETON, 34093 Montpellier cedex 05, courriel : laurent.durieux@teledetection.fr

⁷- IRD Unité ESPACE, 500 rue J.F. BRETON, 34093 Montpellier cedex 05, courriel : lointier@teledetection.fr

⁸- IRD, Unité Espace, Centre IRD de la Réunion, BP 172 97492, Sainte-Clotilde Cedex, courriel : emilie.mirault@la-reunion.ird.fr

⁹- IRD, Unité Espace, Centre IRD de la Réunion, BP 172 97492, Sainte-Clotilde Cedex, courriel : aurelie.thomassin@la-reunion.ird.fr

Contribution à la mise au point d'outils d'aide à la décision dans le processus de gestion intégrée de la zone côtière : présentation de quelques propositions de démarche et de réalisation par l'UMR CNRS 6554 LETG.

ROBIN M. et coll. UMR CNRS 6554 - LETG
Littoral, Environnement, télédétection, Géomatique
<http://letg.univ-nantes.fr>

La zone côtière est un espace complexe où interagissent de multiples composantes naturelles et sociales. Elle est aussi un espace vulnérable où les événements météo-marins se combinent à des pressions exercées par des activités humaines parfois conflictuelles. A des fins de préservation, la zone côtière fait l'objet d'une attention croissante depuis les années 1970, qui s'exprime globalement par le concept international de Gestion Intégrée de la Zone Côtière.

A peu près au même moment, les sciences de l'environnement, et en particulier la géographie, connaissent des évolutions décisives, marquées notamment par la mise à disposition d'images satellitaires synoptiques, l'apparition des systèmes d'information géographique, la géodésie spatiale, la cartographie automatique, et plus récemment le développement d'approches basées sur la modélisation numérique. S'il apparaît que ces technologies offrent des apports incontestables aux connaissances des processus terrestres, la spécificité de la zone côtière, à l'interface entre terre et mer et entre nature et sociétés, sa complexité fonctionnelle liée aux dynamiques spatio-temporelles qui la caractérisent, entraînent des difficultés de mise en œuvre justifiant des recherches conceptuelles, méthodologiques et finalisées.

Cette contribution présente plusieurs applications réalisées par l'UMR 6554 CNRS « Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique » (<http://letg.univ-nantes.fr>). Illustrant trois problématiques littorales, elles apportent des éléments de connaissances qui peuvent alimenter les réflexions en cours sur la Gestion Intégrée de la Zone Côtière :

• Etat des connaissances : de l'état zéro aux observatoires : le besoin de dresser un inventaire de l'environnement côtier se fait sentir à chaque catastrophe, de type pollution ou événement météorologique. Il renvoie à la notion « d'état zéro » permettant d'asseoir une véritable politique d'accompagnement de la remédiation et débouche sur la notion d'observatoire sur le long terme. L'Etat a ainsi réagi au naufrage de l'Erika et à la tempête de fin 1999 par un certain nombre de mesures telles que la mise en œuvre du SIGI, la réalisation d'un RGL et la mise en place de l'Observatoire du Littoral. C'est dans ce contexte, que l'imagerie du satellite Spot 5 et de nouvelles approches photogrammétriques ont été testées par l'UMR afin de déterminer son aptitude à répondre aux besoins de suivi et de cartographie de la zone côtière en complémentarité des bases de données de l'IGN.

• Évaluation des risques environnementaux et conflits d'usage : les activités humaines en zone côtière (terrestre ou marine) peuvent être à l'origine de déséquilibres environnementaux se traduisant par exemple par l'altération des eaux, la diminution de la ressource, la dégradation de la qualité paysagère, et in fine pouvant déboucher sur des conflits d'usage entre

activités concurrentielles. La compréhension des interactions Nature/Société doit intégrer l'appréhension du déroulement de ces activités dans le temps et l'espace en tenant compte des contraintes exercées par la topographie, la météorologie, la réglementation etc. La quantification des usages de la zone côtière précède les applications couplant SIG et modélisation des usages et des transferts dans les bassins versants côtiers. Quelques exemples d'applications développés par l'UMR seront présentés.

• Évaluation des risques sociétaux et dynamique des milieux naturels côtiers : qu'ils soient liés à l'érosion du linéaire côtier due à l'action des tempêtes ou à la diminution des apports fluviaux dans l'alimentation des deltas et des estuaires et des passes lagunaires, ou à une morphologie des fonds marins favorisant des glissements de terrain, ces processus entraînent des dommages pour les populations littorales actuellement en pleine croissance. L'évaluation des enjeux et des risques face aux aléas "naturels" est susceptible de fournir des clés guidant objectivement les besoins en prévention ou en protection.

Ces quelques applications montrent le potentiel d'une démarche géographique nourrie d'approches complémentaires et intégrant les différentes échelles spatiales et temporelles de manière à décrire et comprendre le fonctionnement et l'évolution du système côtier. Les perspectives des recherches menées s'inscrivent dans le cadre pluridisciplinaire des Sciences de l'homme et de l'environnement et impliquent des approches robustes fondées sur des compétences variées et la mise en œuvre de plates-formes technologiques partagées (télédétection/SIG/modélisation) sur lesquelles doivent s'appuyer toute réflexion et action pertinentes de gestion de l'espace côtier.

Mots clés : gestion intégrée de la zone côtière, géomatique, modélisation, outils d'aide à la décision, observatoire de l'environnement, risques environnementaux, risques sociétaux, conflits d'usage.

Coll. : L. Brigand*, S. Costa***, A. Cotonnet**** P. Fattal** F. Gourmelon*, C. Lomakine**, S. Suanez*, C. Tissot*, B. Trouillet**.

* UBO - IUEM - UMR CNRS 6554 LETG - Géomer, ** Université de Nantes, UMR CNRS 6554 LETG - Géolittomer, *** Université de Caen, UMR CNRS 6554 LETG Géophen, **** Université de Rennes 2, UMR CNRS 6554 LETG Costel

Vers une gestion concertée de la baie du Mont Saint-Michel : le projet GECOBAIE

S. PENNANGUER**, F. TARTARIN**, F. BRUCHON*, J.E. BEURET***, G. FONTENELLE**

La baie du Mont Saint-Michel et ses bassins versants font l'objet de multiples concurrences d'usages des ressources naturelles tant dans le compartiment marin et littoral que dans le compartiment continental, ainsi que par l'intermédiaire des interactions amont/aval. De nombreux conflits sont récurrents, accentués par un découpage administratif en trois régions et trois départements, et mobilisent les acteurs de ce territoire et les acteurs de sa gestion.

Dans la perspective de mettre en œuvre une gestion cohérente, coordonnée et harmonisée de l'eau sur l'ensemble des bassins versants de la baie du Mont Saint-Michel, les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne ont créé en 1998 la Commission Interbassins Baie du Mont Saint-Michel. Aujourd'hui, la préoccupation des Agences de l'Eau est de réunir toutes les conditions nécessaires à l'implication et à l'appropriation de cet outil par les acteurs locaux, dans une dynamique de gestion territoriale à l'échelle de la baie et de ses bassins versants.

C'est dans cette logique que s'inscrit le projet GECOBAIE (vers une GEstion COncertée de la BAIE du Mont Saint-Michel). Ce dernier a pour objectifs d'identifier et de caractériser les conditions d'émergence d'une gestion participative de la baie du Mont Saint-Michel, de définir des axes de politiques publiques en matière de gestion durable des systèmes côtiers et de développer des méthodologies d'aide à la concertation pour les acteurs impliqués dans ces démarches de gestion.

Constatant que les principales difficultés des projets de gestion intégrée d'espaces côtiers sont dues au manque d'appropriation et d'implication des acteurs locaux dans les démarches, GECOBAIE s'est attaché à identifier les conditions de succès de la mise en œuvre d'une démarche de gestion concertée de la baie du Mont Saint-Michel, en identifiant d'une part les ambitions des acteurs et leurs visions actuelles et futures, convergentes ou divergentes, du territoire et de ses enjeux, et, d'autre part, en dressant un état des lieux des démarches qui existent et en identifiant les dynamiques et les éléments qui ont permis leur mise en œuvre. Aujourd'hui, la baie du Mont Saint-Michel fait l'objet de multiples outils d'aménagement et de procédures

sectorielles sur des unités territoriales plus ou moins étendues, qui sont autant de scènes de dialogues et d'échanges entre acteurs.

Le projet GECOBAIE s'est appuyé sur une série d'entretiens semi-directifs auprès des acteurs de la baie du Mont Saint-Michel. L'analyse de ces entretiens a permis de mettre en exergue le système « baie du Mont Saint-Michel » et sa structuration autour de scènes de concertation, d'objets et d'acteurs, le tout s'inscrivant dans un champ global qu'est l'espace de la baie du Mont Saint-Michel. Elle a également permis de révéler les conditions d'émergence d'une gestion collective à l'échelle de la baie du Mont Saint-Michel.

* Agence de l'Eau Seine-Normandie - 21 rue de l'Homme de Bois - 14600 Honfleur

bruchon.franck@aesn.fr

** Agrocampus Rennes, département halieutique - 65 rue de Saint-Brieuc - CS 84215 - 35042 Rennes cedex

stephane.pennanguer@agrocampus-rennes.fr

fanny.tartarin@agrocampus-rennes.fr

guy.fontenelle@agrocampus-rennes.fr

*** Agrocampus Rennes, département économie rurale et gestion - 65 rue de Saint-Brieuc - CS 84215 - 35042 Rennes cedex

jean.eudes.beuret@agrocampus-rennes.fr

Pratiques anthropiques sur l'estran de la baie du Mont Saint-Michel et perspective NATURA 2000 : Éléments de prospective

Nicolas LOISON, Doctorant à l'UMR LADYSS - Université Paris7 Denis Diderot

Cette communication s'appuie sur les premiers résultats des travaux engagés dans le cadre des programmes interdisciplinaires « Gouverner la terre et la mer » (PEVS) et « biodiversité et accès aux ressources » (IFB) au cœur de la Zone Atelier Baie du Mont Saint-Michel par l'UMR LADYSS.

Plus NATURA 2000 tend à devenir une réalité en baie du Mont Saint-Michel, plus les inquiétudes grandissent chez les usagers de l'estran de la baie du Mont Saint-Michel. Ce constat qui n'est pas propre à la baie, nous a conduit à nous interroger sur la réalité des angoisses des usagers, mais aussi sur la durabilité de leurs pratiques.

Dans un premier temps, notre communication sera axée sur l'identification des pratiques humaines sur l'estran et sur leurs impacts environnementaux. Nous porterons un regard sur l'historicité de ces pratiques afin de comprendre ce qu'elles sont aujourd'hui après avoir pour la plupart, traversé les siècles. Nous poserons la question de leur durabilité sociale et écologique. Nous chercherons ainsi à cerner les dynamiques d'évolution à long terme du système « estran de la baie du Mont-Saint-Michel ».

Dans un second et dernier temps, nous argumenterons sur la pertinence de l'échelle « baie » dans la perspective d'une gestion intégrée des activités humaines et de l'environnement en baie du Mont Saint-Michel. La frontière historique entre Bretagne et Normandie a de tout temps conduit à des différences importantes des pratiques (élevage, circulation sur le D.P.M., randonnées de traversée) et a eu pour conséquence un partage de la baie en deux entités sociales distinctes. Nous discuterons des enjeux en terme d'équité et d'efficacité d'une harmonisation interrégionale que pourrait initier NATURA 2000 dans le long terme.

Définition et caractérisation de composantes de la zone côtière : propositions de typologies en Région Languedoc-Roussillon

Julien BARDE*, Sébastien ROUSSEL**¹

* LIRMM - UMR-35 (Cémagref - Engref), Maison de la Télédétection, 500, Rue Jean-François Breton, 34093 Montpellier Cedex 5 ** LAMETA, Université de Montpellier I & ERASME, Ecole Centrale Paris, Faculté des Sciences Économiques, CS 79606 34960 Montpellier Cedex 2²

La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) consiste à proposer, après identification de problématiques littorales transversales fonctions des interactions entre les Ecosystèmes côtiers et la Société qui se matérialisent par des pressions et des forçages, des réponses de politiques publiques dépassant le cadre des politiques sectorielles pour l'intégration d'objectifs par des questionnaires (dont les prérogatives s'exercent à des échelles différentes). Cette démarche de gestion est mise en oeuvre à la suite de l'apparition (ou par anticipation) de situations de "crises" se matérialisant tout particulièrement par des conflits d'usage. De surcroît, les principes d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral doivent s'exercer sur un territoire pertinent (territorialisation des politiques de gestion).

L'acquisition et la gestion des informations, en particulier à un niveau local, sont des éléments essentiels pour l'implémentation d'un processus GIZC : il est en effet nécessaire d'inventorier et de stocker les connaissances, de même que de guider les acteurs dans leurs recherches d'information. Néanmoins, la polysémie ou synonymie de certains concepts clés et les formalismes de représentations dissemblables employés par différentes disciplines pour décrire des problématiques parfois identiques s'avèrent être des obstacles importants pour le partage de connaissances nécessaire à une démarche GIZC. C'est pourquoi, il convient de réaliser une analyse méthodologique et prospective de définition et de classification d'ensemble des composantes essentielles de la zone côtière. Nous entendons par là les ressources naturelles (faune, flore, eau, terre, air, etc.), les biens et services littoraux, mais surtout les usages (usages avec ou sans prélèvements, pollutions, consommation d'espace, etc.) et outils (ou instruments) associés ainsi que les acteurs impliqués (en fonction de leurs statuts et de leurs rôles).

Nous proposons pour cela d'utiliser un formalisme commun et standardisé (à travers le langage UML) qui cherchera à gommer les ambiguïtés entre différentes représentations disciplinaires (rencontrées dans la littérature ou dans des groupes de réflexions interdisciplinaires). Nous illustrons notre démarche en nous appuyant sur des exemples rencontrés en Région Languedoc-Roussillon, et nous nous intéressons précisément aux interactions entre acteurs autour de l'usage concurrentiel de ressources littorales.

Mots clés : Conflits d'usages ; Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) ; Interactions Ecosystèmes / Sociosystèmes ; Politiques publiques territorialisées ; Typologies ; Système d'Information (SI).

¹ - Cette étude est réalisée dans le cadre du programme SYStèmes COtiers et LAGunaires (SYSCOLAG) - Contrat Etat-Région 2000-2006 et reçoit le soutien financier de la Région Languedoc-Roussillon / Septimanie

² - Contact : rousse@lameta.univ-montp1.fr

Accompagnement du projet Récifs Prado 2006 (Ville de Marseille) par la mise en place d'une plateforme de connaissances pluridisciplinaires et multi-acteurs

Marie-Aude PRADAL. Pr Bertrand MILLET

Laboratoire d'Océanographie et de Biogéochimie, UMR 6535

Centre d'Océanologie de Marseille, campus de Luminy case 901 13288 Marseille cedex 9

Tel : 334.91.82.93.32 Fax 334 91.82.65.48. - email pradal@com.univ-mrs.fr ; millet@com.univ-mrs.fr

La Ville de Marseille a lancé en 2001 le projet « Récifs Prado 2006 » qui est, à l'échelle nationale, le plus grand programme d'immersion de récifs artificiels de production.

Ce programme vise à réhabiliter et valoriser les fonds sableux et quasi désertiques de la rade sud de Marseille. En accord avec les différents acteurs du milieu, la Ville de Marseille a défini, dans la rade sud, la zone d'immersion des récifs. Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur finance depuis octobre 2002 un doctorat destiné à étudier l'hydrodynamisme et les flux biologiques dans la rade afin d'identifier, à l'intérieur de l'aire d'immersion, les zones susceptibles d'être les plus efficaces en terme de peuplement du milieu.

La plateforme de connaissances développée lors de ce doctorat consiste en un SIG (Système d'Informations Géographiques) élaboré sous MapInfo et destiné à intégrer des couches de connaissances pluridisciplinaires liées aux caractéristiques du fonctionnement de la rade et aux activités anthropiques exercées par les différents acteurs socio-économiques du site.

Cette approche doit prendre en compte les couches de connaissances suivantes :

- les cartes topographique et bathymétrique
- les cartes météorologiques
- les cartes de courants marins
- les cartes des biocénoses et des réserves naturelles
- les cartes des flux d'organismes à travers l'ensemble de la rade y compris les zones de récifs artificiels
- les cartes des contraintes anthropiques et les cartes d'usages multi-acteurs

La synthèse de toutes ces couches de connaissances conduira à l'établissement de cartes de risques multi-usages et multi-acteurs en hiérarchisant tous ces types de connaissances selon des critères de proximité, d'occurrence et de priorité dépendant du type d'étude envisagée.

A titre d'exemple, l'étude actuellement démarrée, résolument inscrite dans une optique de développement durable, concerne la compréhension du fonctionnement des récifs immergés dans le cadre de l'opération « Récifs Prado 2006 », accompagnant ainsi par une réflexion déterministe l'ensemble des observations recueillies lors de la phase de suivi du projet.

Mots clés : récifs artificiels, SIG, cartes de risques, synthèse de connaissances, développement durable

Conflits autour des pratiques et des représentations du littoral, l'exemple de la pointe de Beauduc

NICOLAS Laurence

Équipe CNRS Desmid, EA 3293, Université de la Méditerranée, Aix-Marseille II
1, rue Parmentier 13200 Arles - laurence.b.nicolas@wanadoo.fr

Beauduc, pointe extrême du littoral camarguais, connaît une occupation humaine depuis le milieu du 18^e siècle, date de sa formation géomorphologique. D'abord exclusivement fréquenté par des populations maritimes (pêcheurs, douaniers, saliniers...), le site devient à partir des années 1930-1950, un lieu de villégiature et de pratiques populaires locales articulées autour de la figure dominante du pêcheur. L'éloignement et le caractère « répulsif » du milieu conduisent à l'édification d'installations de fortune sans droit ni titre et rapidement en butte avec l'administration. Cependant, un accord tacite s'engage entre les différentes parties prenantes et conduit, à la fin des années 1960, à un *modus vivendi* concernant les installations humaines dûment répertoriées et vouées à la disparition à la mort de leur propriétaire. Aujourd'hui, ces installations en nombre croissant (400 abris répartis en trois quartiers) donnent lieu à des revendications identitaires qui se basent sur une forme de droit d'usage acquis au fil du temps et qui proposent, à travers un mouvement associatif de plus en plus structuré, une gestion concertée du site à différents niveaux, celui de la fréquentation et de l'occupation humaine, ainsi que celui concernant des aspects purement environnementaux (entretien, nettoyage, sanitaire...) ou relatif à la sécurité des personnes et des biens. La concertation et la négociation en cours entre usagers, élus et administrations achoppent actuellement autour de l'idée de la « patrimonialisation » d'une partie des installations sises sur le domaine privé et excluant celles situées sur le domaine public maritime, suite à une délimitation judiciaire du DPM effectuée en 1994. Ce découpage administratif ne rencontre pas l'adhésion de la communauté qui y voit l'amputation sinon la fin d'une configuration socioculturelle élaborée selon un principe fort d'égalitarisme.

La communication proposée ici s'appuie sur une recherche ethnologique menée au long cours depuis une dizaine d'années sur le terrain. Elle se situe à l'échelle locale et privilégie l'observation resserrée sur les différents acteurs et processus de décision, de négociations et de concertation tant à l'intérieur du groupe, en particulier autour de l'élaboration d'un cahier des charges précis concernant la perspective d'une gestion de ce site littoral intégrant les différentes pratiques, qu'à l'extérieur du groupe avec les élus et les administrations.

En premier lieu, l'observation nous livre des éléments concernant la difficulté dans la mise au point d'un principe supérieur commun à l'intérieur du groupe, ainsi que dans les limites de la concertation avec les différentes parties concernées (usagers, services de l'État, élus, scientifiques...) autour des perspectives d'évolution de ce bout de littoral.

En second lieu, l'analyse ethnologique insistera sur les dissensions notables dans les perceptions et les représentations du littoral en tant que bien commun et espace naturel entre d'une part les usagers traditionnels et les nouveaux usagers (liés aux sports de loisirs nautiques comme les planchistes ou les kite-surfer) d'autre part entre ces derniers et les institutions locales de protection de la nature, les élus et les représentants de l'administration. Les critères de perception, d'évaluation et de qualification de l'espace littoral des uns et des autres laissent apparaître des visions contrastées sinon opposées qui traduisent la complexité dans la mise en oeuvre d'un processus de gestion intégrée d'une zone côtière.

Mots clés : conflits d'usages, perceptions et représentations du littoral, patrimonialisation, processus de concertation, cabanes et campements, littoral camarguais

Beauduc : une gestion originale qui demande réflexion

HERRERA Antoine

Association de Sauvegarde du Patrimoine de Beauduc
39 rue Concorde, 30127 Bellegarde - a.herrera@ville-arles.fr

Le site de Beauduc connaît une fréquentation humaine depuis plus de deux siècles (au départ essentiellement fréquenté par des pêcheurs). A la fin des années 1950, le « village » de Beauduc, détruit durant la seconde guerre mondiale, s'est reconstruit et agrandi avec l'accord tacite des autorités. Il existe actuellement environ 400 cabanons dont près de 80% sont situés sur le Domaine Public Maritime.

Pour faire face aux tracasseries de l'État, les « beauducois » se sont dotés de trois associations, chacune ayant sa spécificité, mais oeuvrant ensemble dans la gestion du site :

- plantations d'arbres et arbustes avec l'aide du Parc Naturel Régional de Camargue
- nettoyage du site
- mise à disposition des usagers de cuves pour WC chimiques
- panneaux de sensibilisation
- entretien des accès
- enlèvement des ordures ménagères et encombrants avec l'aide de la Ville d'Arles
- trousse pharmaceutiques mises à la disposition des usagers
- « charte » rédigée par les trois associations et proposée aux autorités depuis 1996

A ce jour, nos propositions concernant la fréquentation du site n'ont jamais été discutées sur le fond avec les représentants de l'État. Les cabanons implantés sur Beauduc ne peuvent se comparer avec l'urbanisation « mercantile » que l'on connaît sur nos côtes françaises ou européennes. Nous n'avons pas créé « un besoin touristique », il s'agit d'une tradition locale.

Soucieux de respecter une fréquentation « raisonnée » de cette bande littorale, notre participation à ce colloque a pour but « fort de notre connaissance » approfondie de ce lieu de faire part de notre expérience dans le but d'éviter bien des erreurs préjudiciables aux générations futures.

Mots clés : littoral camarguais, domaine public maritime, tradition locale, processus de concertation, expérience de gestion associative

Iles du Frioul - baie du Prado : deux territoires emblématiques d'un « Schéma de Gestion de la Mer et du Littoral Marseillais »

GAMERRE France*, BEUROIS Jean**, LANGLOIS Patrice**, LARDIC Jean-Charles**, MEDIONI Emilia**

*VILLE DE MARSEILLE, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Maritimes, à la Mise en valeur du Patrimoine maritime, au Nautisme et au Projet Frioul **VILLE DE MARSEILLE, Secrétariat Général, Direction de la Qualité de Vie Partagée, 27 Bd Joseph Vernet, 13008 Marseille

Au cours de la dernière décennie, la Ville de Marseille a été partie prenante de toutes les réflexions conduites par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et la DIREN PACA, sur les nouveaux modes de gestion possibles du littoral (exemple du projet ELGA).

Cette habitude de travailler ensemble a créé au fil des années des relations de confiance qui ont permis d'aboutir à un partenariat multi-acteurs exemplaire.

De plus, cette démarche volontaire s'inscrit parfaitement dans le cadre des grandes directives européennes et nationales adoptées ces dernières années dans ce domaine.

C'est ainsi que la Ville de Marseille a décidé de réagir à la pression anthropique croissante qui menace son littoral, en engageant une politique globale et cohérente d'aménagement et de gestion, conforme aux principes du développement durable.

Cela consiste, notamment, à trouver un juste équilibre entre des milieux naturels d'un intérêt écologique et paysager exceptionnel, qui doivent être impérativement préservés (exemple du site classé des calanques) et des espaces définitivement artificialisés pour satisfaire aux activités maritimes (exemple du Port Autonome de Marseille et des ports de plaisance).

Entre les deux, on trouve en effet des espaces mixtes intermédiaires, dont les potentialités, jusqu'alors négligées, pourraient être avantageusement valorisées, tant du point de vue environnemental, qu'économique et social : c'est précisément le cas de l'archipel du Frioul et de la baie du Prado.

1. Schéma de Gestion de la Mer et du Littoral Marseillais

Marseille a depuis plus d'un siècle fait des efforts considérables en termes financiers, pour réduire les nuisances dues à la pollution sur son littoral, tout particulièrement dans le domaine de l'assainissement.

Afin de franchir une nouvelle étape, et compte tenu de l'importance croissante des activités de loisirs et de tourisme liées à la mer, la Ville de Marseille a décidé en 2003 d'entreprendre l'élaboration d'une gestion concertée de son littoral et des activités et usages qui y sont liées.

Bordant l'une des plus belles rades maritimes du monde, on trouve des portions sensiblement égales de côtes naturelles, de zones urbaines ou portuaires et de côtes insulaires (15 îles), d'environ 25 km chacune de littoral linéaire.

Le littoral marseillais comporte 23 plages publiques fréquentées par 3,5 millions de baigneurs par an, l'un des principaux ports autonomes européens, 14 ports de plaisance représentant près de 7000 bateaux, des sites de plongée de renommée mondiale et des espaces naturels d'exception drainant 2 millions de visiteurs par an, une flottille de pêche surtout représentée par les petits métiers, des activités nautiques et aquatiques en pleine expansion, notamment la plaisance et la plongée.

L'aire marseillaise, métropole d'un million d'habitants, réunit donc tous les enjeux liés à la préservation et la valorisation de ce milieu littoral fragile autour duquel se développe de plus en plus la société humaine.

C'est pourquoi Marseille a décidé de relever le défi en inscrivant le Schéma de Gestion Intégré de la Mer et du Littoral en tant qu'enjeu territorial majeur et en s'engageant à son élaboration dans un délai de deux ans (2005-2006), grâce à la création d'un poste de chargé de mission à plein temps financé à 80 % par l'Agence de l'Eau, dans le cadre du nouveau dispositif national des « Défis territoriaux ».

Deux projets municipaux ambitieux, déjà largement engagés et inscrits dès leur origine dans la logique d'un tel schéma, sont particulièrement représentatifs d'une politique de développement durable : le Projet Frioul et l'opération « RECIFS PRADO 2006 ».

2. Projet Frioul

Le Frioul est un archipel pivot formé de deux îles principales situées entre les rades sud et nord de Marseille, et constituées à 80 % d'espaces naturels. Un port obsolète et une ZAC réalisée à 25 % constituent un noyau villageois peu dynamique d'une centaine de personnes, tandis que 600 000 personnes débarquent chaque année pour visiter l'archipel.

Afin d'apporter une qualité de vie nouvelle tout en préservant les îles, la Municipalité a lancé en 2001 le

Projet Frioul, exemplaire des principes du développement durable. Ainsi les espaces naturels terrestres et marins, faisant partie du réseau Natura 2000, ont été labellisés « Parc des Espaces Naturels Maritimes des Iles du Frioul », et bénéficient d'un plan de gestion mis en œuvre par une équipe gestionnaire basée sur place dans l'Observatoire des îles. L'aspect culturel et social est développé dans des projets au niveau de plusieurs sites historiques de l'île. Quant au noyau villageois, sa réorganisation répondra à des exigences de qualité environnementale et de préservation des espaces naturels qui l'encerclent.

3. Opération « RECIFS PRADO¹ 2006 »

Le but principal de ce projet d'immersion de récifs artificiels de production est d'augmenter et diversifier fortement les ressources marines de la baie du Prado.

Cette importante opération vise en effet à la fois à réhabiliter et valoriser des milieux naturels dégradés (anciens herbiers de posidonie), et à soutenir et développer l'activité économique liée à la bande côtière, et tout particulièrement la pêche artisanale aux petits métiers.

Compte tenu de l'importante expérience acquise en Méditerranée au cours des deux dernières décennies, le projet marseillais s'est fixé d'emblée un objectif très ambitieux : 35 000 m³ de récifs à immerger d'ici fin 2006, représentant un investissement total de 6 millions d'Euros, financé par l'Union Européenne (30 %), l'Agence de l'Eau RM et C (30 %), la Région PACA (20 %) et la Ville de Marseille (20 %).

Ce plan de financement équilibré est la traduction concrète de la concertation active menée depuis l'origine avec tous les acteurs concernés (collectivités territoriales, services institutionnels de l'État, experts scientifiques et usagers de la mer), et tout particulièrement avec les pêcheurs professionnels, ainsi que du consensus général existant entre tous les partenaires du projet.

Cet équilibre se retrouve dans la répartition des récifs en trois zones réglementées : une première zone d'une centaine d'hectares totalement protégée, une deuxième zone, mitoyenne et de même superficie, réservée à la pêche artisanale aux petits métiers et enfin une petite zone de moins d'un hectare, libre d'accès et à vocation multi-usages, située sur la côte sud du Frioul.

Mots clés : Développement durable - Littoral marseillais (espaces urbains et naturels) - Concertation - Partenariat

¹- Réhabilitation Écologique, Concertée et Innovante des Fonds Sableux par la Pose de Récifs Artificiels Diversifiés et Optimisés

